
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Troisième séance – Mercredi 9 juin 2010, à 17 h

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *MM. Jacques Baud, Simon Brandt, Christophe Buemi, M^{mes} Sandrine Burger, Anne Carron-Cescato, Vera Figurek, M. Olivier Fiumelli, M^{me} Maria Pérez, MM. Pascal Rubeli et Jean Sanchez.*

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Patrice Mugny et Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 mai 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 juin et mercredi 9 juin 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, vous avez accepté hier la lecture publique d'une déclaration du Conseil municipal sur la problématique de l'égalité, précisément de l'égalité entre les femmes et les hommes. Vous savez que, depuis le début de son mandat, le Conseil administratif in corpore est particulièrement actif sur les thématiques de l'égalité, d'abord parce que nous sommes dans un processus qui vise à rendre exemplaire la fonction publique municipale.

Vous avez étudié en commission des finances le nouveau statut du personnel et vous avez vu que nous y avons inclus les principes de l'égalité entre les femmes et les hommes. Vous savez également que le Conseil administratif a édicté un règlement en matière d'égalité hommes-femmes au sein de l'administration publique. Nous avons demandé une évaluation des bonnes et des mauvaises pratiques pour l'ensemble de l'administration publique au niveau des ressources humaines sur cette thématique.

En outre, une fois par an, autour de la mi-juin, nous proposons aux Genevoises et aux Genevois une pause visuelle, mais aussi une réflexion autour du thème de l'égalité, avec un affichage dans l'espace public. Cette pratique a débuté en 2008, où nous avons questionné sur la répartition des rôles sphère professionnelle-sphère privée entre les hommes et les femmes. Cette campagne permettait aussi de faire référence à la loi fédérale sur l'égalité.

L'année passée, nous avons abordé la participation des femmes dans la sphère politique. La question se posait à la veille de l'échéance cantonale de l'élection du Conseil d'Etat. Cette année, nous avons décidé de travailler sur la devise de la République et canton de Genève et de réfléchir autour de ce thème, qui, pour nous, Conseil administratif, est central, à savoir la place que nous avons, les uns et les autres, les hommes et les femmes, dans l'espace public, mais aussi dans l'espace privé, et comment nous nous répartissons les rôles. Pour nous, la thématique de l'égalité articule vraiment la capacité d'une société à vivre en démocratie.

C'est pourquoi nous avons travaillé sur la devise, sur le blason, avec un regard légèrement décalé. J'espère que vous apprécierez ce regard un peu kitsch, parce qu'il détourne l'imagerie du coucou suisse. Je vais demander à mon collègue Patrice Mugny de bien vouloir m'aider... (*M^{me} Salerno montre l'affiche.*) Voilà ce que cela donne pour l'année 2009: *Post Tenebras Egalité. (Applaudissements.)*

En somme, vous verrez, c'est bien une réflexion qui doit passer par les deux sexes. Si l'un ou l'autre des conseillères et conseillers municipaux est intéressé à recevoir un exemplaire de l'affiche, nous en avons toujours un peu plus à disposition auprès de M. Moret, le directeur de l'administration générale. Je vous souhaite une très bonne séance et je vous remercie de votre attention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. M. Manuel Tornare n'est pas là ce soir dès 17 h; il se trouve à l'Association des communes genevoises. M. Patrice Mugny devra quitter la séance de ce Conseil municipal vers 19 h. La commission de l'aménagement est convoquée à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret pour l'élection de son président et l'approbation du procès-verbal de sa dernière séance.

Je vous rappelle également que, de 20 h 30 à 20 h 45, nous traiterons des réponses du Conseil administratif. Pour terminer ces communications du bureau du Conseil municipal, je vous annonce que la sortie du Conseil municipal aura lieu le premier samedi du mois de septembre, soit le 4 septembre prochain. Je vous remercie d'en prendre note dans vos agendas.

3. Questions orales.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. M^{me} Magnin, qui n'est pas là, m'avait posé une question hier soir – vous transmettez, Madame la présidente. Je suis allé me renseigner un peu plus à fond par rapport aux activités musicales pendant «La ville est à vous». M^{me} Magnin a parlé d'une manifestation récente et de celle de Champel en septembre dernier. Pour Champel, j'ai une réponse provisoire et j'ai tous les éléments au sujet de la récente.

Nous sommes tenus de respecter la limite légale en matière de bruit, j'en ai parlé hier soir, de 93 décibels en plein air et les techniciens de la Ville, sur la scène, gèrent le son de A à Z. J'ai cru que c'était parfois laissé à la libre disposition d'autres personnes, mais ce sont bien les techniciens de la Ville, et c'est toujours bloqué à 93 décibels.

La dernière fois, c'est vrai, la police est intervenue à la suite de plaintes d'habitants, pour qui il y avait trop de bruit le dimanche après-midi. Les agents sont venus, ils ont mesuré, mais on était totalement dans la cible des 93 décibels. On peut admettre que 93 décibels, pour certaines personnes, c'est beaucoup, mais on est parfaitement dans le cadre légal, du moment que c'est la journée. On ne peut pas exiger plus de ce point de vue là.

Je me suis renseigné pour Champel, mais je n'ai qu'une réponse partielle. Là aussi, des fonctionnaires de la Ville géraient l'espace. Mais je ne sais pas encore

si, à l'époque, il y a eu plainte à Champel. Nous n'avons pas atteint les gens qui s'occupaient ce jour-là de ce quartier. Je répondrai donc par écrit à M^{me} Magnin. Pour le reste, je considère que j'ai répondu.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens à répondre à la question de M^{me} Brunier au sujet de ces buis qui étaient à la place du Rhône. Les boules de buis ont été stockées à l'air libre par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), dans un de ses dépôts. Les buis sont en bon état, contrairement aux bacs.

A l'époque, le SEVE ne voulait pas les remettre en place, car il trouvait trop contraignantes les déposes et reposes entre les nombreuses manifestations qui se déroulent sur les lieux. Le Service de l'aménagement urbain partage – voyez comme ils sont sympathiques! – le souci de M^{me} Brunier, mais ce point est de la compétence du SEVE. Vous devez donc interpellier votre magistrat, Madame la conseillère municipale.

Au sujet de l'inondation à la rue du Rhône, je répondrai en détail à M^{me} Patricia Richard. Mais, pour l'essentiel, il y a eu effectivement des gros dégâts dus à un vortex qui s'est constitué dans le Rhône, qui a fait remonter l'eau dans les canalisations, puis dans les caves de personnes privées et de certains commerces.

Pour parler des assurances, nous sommes bien évidemment assurés, Madame Richard! La charge financière qui devra être supportée par la Ville de Genève est importante et les dégâts seront couverts par des assurances responsabilité civile et par une assurance travaux de construction. La première prend en charge les dégâts de tiers et la seconde les coûts de mesures de sécurisation, qui auraient dû être mises en œuvre lors de cet accident.

M^{me} Florence Kraft-Babel m'a posé une question au sujet des zones 30 km/h et des places piétonnières. Une étude a été faite sur les conditions de réalisation des passages pour piétons dans les zones 30 km/h. Ces conditions sont les suivantes: maintien des passages pour piétons aux abords immédiats des écoles, définition d'un cheminement scolaire principal sur lequel les passages pour piétons seraient maintenus, pour autant que tous les aménagements physiques modérateurs aient été mis en place.

Hors de ce cheminement et au-delà de 350 véhicules par heure, un examen plus précis de la situation est nécessaire et toutes les mesures de modération physiques possibles devront être prises pour ralentir la vitesse des véhicules et supprimer le transit, avant que la Direction générale de la mobilité (DGM) n'entre en matière sur le passage pour piétons. Ces conditions devront être remplies pour que la DGM entre en matière au sujet de l'inscription sur la chaussée d'un passage pour piétons.

Au niveau du droit fédéral, je vous le rappelle, une zone 30 km/h est une zone prioritaire pour les piétons. Dès lors, on ne voit pas pourquoi on mettrait des passages pour piétons spécifiques, lesquels ségrèguent une nouvelle fois et permettent aux automobilistes, entre chacun de ces passages, de ne plus faire attention à ce qui se passe sur la rue de manière générale.

J'en viens à la question de M. Pattaroni sur le Restaurant de l'Urania Genève Sport. Elle tombe bien puisque j'ai rempli une demande d'autorisation de travaux. Vous le savez, M^{me} Salerno était chargée de trouver un repreneur pour ce restaurant – c'est fait – et nos services devaient se mettre d'accord avec lui. Il ne s'agit pas de lui faire payer l'aménagement, puisqu'il faut refaire complètement la cuisine et la salle réfrigérante. Nous avons donc déposé ce jour une demande d'autorisation de construire pour mettre aux normes ce local et j'espère que, dans les six mois à venir, nous pourrons inaugurer ce restaurant.

4.a) Proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève (PR-787).

Préambule

La Ville de Genève développe depuis plusieurs années une politique de reconquête de l'espace public visant à une meilleure répartition entre les différents usagers du domaine public.

Le développement de zones piétonnes et de rencontre participe à cette réorganisation de l'espace. Aujourd'hui, on compte 70 zones piétonnes et 30 zones de rencontre en ville de Genève, mais l'harmonie et la cohérence de ces zones sont peu perceptibles. Elles sont en effet peu connectées entre elles, cela étant notamment dû à la diversité de leurs origines:

- construction d'équipements publics;
- planification de travaux de génie civil;
- aménagements éphémères;
- demandes des riverains;
- motions du Conseil municipal.

Il convient de rappeler que l'objectif de piétonnisation est inscrit dans le plan directeur des chemins pour piétons adopté le 13 décembre 2004 par le Conseil

d'Etat ainsi que dans le plan directeur communal approuvé par les instances politiques communales et cantonales en 2009.

Si le principe d'une piétonnisation au centre-ville et dans les quartiers est aujourd'hui admis, une stratégie de mise en œuvre cohérente en ville de Genève doit être établie. A ce titre et après plusieurs mois de travail, la Délégation du Conseil administratif à l'aménagement du territoire propose un projet commun de «stratégie de piétonnisation» pour la ville de Genève. La première étape de cette stratégie, basée sur la proximité, la convivialité et la sécurité, concerne prioritairement les quartiers de Saint-Gervais, des Rues-Basses et des Pâquis.

Cette première étape, qui permettra d'intervenir sur une trentaine de lieux (rues ou places) et d'assainir le bruit routier (OPB) d'une quinzaine d'axes, répond à différentes demandes exprimées par le Conseil municipal et la population.

Elle doit aujourd'hui être concrètement développée en regard d'objectifs d'aménagement, de circulation et d'accessibilité à prendre en compte pour la bonne marche des projets.

Les mesures proposées dans cette première étape doivent être affinées par des analyses approfondies tant en ce qui concerne l'organisation des circulations que les plans d'aménagement, de manière à garantir la validation des projets par les instances cantonales.

Cette proposition converge avec les objectifs en matière d'amélioration de la qualité de vie en ville voulus par le Conseil administratif. En effet, comme le relève le plan directeur communal Genève 2020, la ville de Genève subit quotidiennement les nuisances d'un trafic motorisé qui explose, alors même que les habitants de la commune optent de plus en plus pour une mobilité plus respectueuse de l'environnement en préférant l'usage du vélo et de la marche à pied à celui de l'automobile.

Exposé des motifs

Trois secteurs ont été identifiés comme prioritaires dans la «stratégie de piétonnisation», dont les aménagements permettront de renforcer la proximité, la convivialité et la sécurité.

Rive droite – Saint-Gervais – objectif de proximité

Le quartier de Saint-Gervais, entre le quai des Bergues et le square de Chantepoulet, constitue le centre historique sur la rive droite du Rhône. Son tissu urbain étant peu propice à la circulation automobile, il milite de lui-même pour un trai-

tement des rues plus en relation avec l'échelle des mobilités douces et particulièrement des piétons.

S'agissant d'un quartier populaire et hautement résidentiel, des réflexions sur des possibilités de stationnement pour les habitants doivent être engagées, notamment pour éviter d'augmenter la pression dans les quartiers environnants. La volonté vise à redonner une véritable identité à ce quartier en permettant aux petits commerces et aux habitants de créer des liens de proximité tout en se réappropriant l'espace public.

Rive gauche – Rues-Basses – objectif de convivialité

Le quartier des Rues-Basses représente un potentiel très important au centre de la ville pour développer des zones de convivialité et de rencontre dotées de marchés et de terrasses de cafés-restaurants à l'année. Le périmètre de piétonnisation s'étendrait du rond-point de Rive jusqu'à la place de Longemalle, permettant ainsi d'étendre le périmètre fermé à la circulation autour des Rues-Basses. Le quartier de Rive est actuellement une zone de trafic intense pour les transports publics et les voitures apportent de nombreuses nuisances aux piétons.

Rive droite – les Pâquis – objectif de sécurité

Dans le quartier des Pâquis, la volonté de piétonnisation est issue des demandes des associations pour la création d'un «cœur piétonnier» et des objectifs visés par la Ville de Genève pour l'amélioration de la qualité de vie et la sécurisation du quartier. En ce sens, une pétition (P-168 «Pour la sécurité dans le quartier des Pâquis, pour la réalisation des promesses») a été renvoyée au Conseil municipal et acceptée par ce dernier le 16 janvier 2007.

Le projet dénommé «cœur piétonnier des Pâquis» s'inscrit dans une démarche en plusieurs étapes sur une période s'étalant de 2010 à 2016.

D'une manière générale, les zones ainsi piétonnisées resteront accessibles aux livraisons (pour les secteurs commerciaux), aux ayants droit (secteurs résidentiels) et aux transports en commun. Une concertation avec les acteurs concernés par les projets susmentionnés (Direction générale de la mobilité (DGM), associations d'habitants ou de commerçants, TPG, etc.) sera mise en place à toutes les étapes du processus de piétonnisation.

En outre, la contrepartie proposée à la suppression des places de stationnement engendrée par la création des zones piétonnes susmentionnées consiste en la création du parking «Clés-de-Rive». Cette contrepartie devra permettre la concrétisation du concept de piétonnisation. Pour plus d'informations, nous vous renvoyons au projet de résolution relatif à la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève.

Description de l'étude*A. Rive gauche – Rues-Basses*

Les rues incluses dans le périmètre de projet sont:

- rue Robert-Estienne;
- rue d'Aoste;
- rue du Port;
- rue du Prince;
- rue de la Tour-Maîtresse;
- rue Faucigny;
- rue d'Italie;
- rue Pierre-Fatio;
- cours de Rive;
- rond-point de Rive;
- rue Ami-Lullin;
- square de la Buanderie;
- rue de la Rôtisserie.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la place de Longemalle, intégrée dans cette première étape, fait l'objet de la proposition PR-775, renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2010.

La piétonnisation du rond-point de Rive et de la rue Pierre-Fatio implique le report des lignes de bus et trolleybus sur la rue d'Italie pour dégager l'espace public et permettre l'implantation d'un marché permanent. Ainsi, la rue d'Italie et le dernier tronçon de la rue Ferdinand-Hodler doivent être restreints au seul trafic des transports publics avec éventuellement la sortie des livraisons en provenance des Rues-Basses.

En parallèle, la fermeture des rues de la Tour-Maîtresse, du Port, du Prince et Faucigny, s'inscrit dans l'image d'ensemble de piétonnisation. Ces rues sont quasiment exclusivement traversées par des véhicules motorisés à la recherche de places de stationnement, saturant de ce fait un espace fortement emprunté par les piétons.

Aménagement et circulation

Compte tenu de l'ampleur du projet, il est prévu d'étudier une mise en œuvre par étape pour l'aménagement des zones piétonnes dans le secteur.

La planification précise des étapes pourra se faire en fonction des impacts de la modification du schéma de circulation qu'il convient d'étudier au préalable en collaboration avec la DGM, sur la base des scénarios déjà esquissés.

B. Rive droite – Saint-Gervais

Les rues incluses dans le périmètre de projet sont:

- rue Rousseau;
- rue et place De-Grenus;
- rue des Etuves;
- quai des Bergues;
- rue Paul-Bouchet.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les aménagements pour le square de Chantepoulet et la place Simon-Goulart feront l'objet de demandes de crédits de travaux cette année.

La Ville de Genève a engagé une démarche de contrat de quartier à Saint-Gervais. Bien que le périmètre de réflexion soit plus vaste, cette structure est la plus adéquate pour traiter du devenir des espaces publics de ce quartier.

Il est aujourd'hui essentiel que le projet de piétonnisation se coordonne à la feuille de route 2010 définie par le contrat de quartier afin que les options choisies pour développer les aménagements piétonniers et le nouveau schéma de circulation soient compatibles avec les demandes des habitants.

Considérant la présence de parkings souterrains disposés dans le quartier, certaines rues doivent être maintenues ouvertes à la circulation, en introduisant sporadiquement un statut de zone de rencontre.

En effet, le scénario actuellement à l'étude prévoit un système de réglementation évoluant en fonction des heures et des jours de la semaine. Cela permettrait, en dehors des heures d'ouverture du parking Grenus, soit la nuit et les jours fériés, de fermer à la circulation les rues servant à y accéder.

La définition du planning pour ce secteur est bien entendu à coordonner aux projets en cours dans le quartier: le tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), le contrat de quartier et l'étude de circulation en cours pilotée par la Ville et la DGM et menée en partenariat avec le grand magasin Manor.

Pour rappel, cette dernière étude fait suite aux conventions signées d'une part entre l'Etat et la Ville de Genève et d'autre part entre l'Etat et Manor dans le cadre de la procédure d'enquête publique du TCOB. Chacune des conventions évoque la fermeture du quai des Bergues une fois le TCOB mis en service, ainsi que la nécessité de procéder à la recherche de solutions conjointes entre les trois partenaires (Etat, Ville et Manor) dans l'élaboration de schémas de circulation dans le secteur.

C. Rive droite – les Pâquis

Le cœur piétonnier concerne les rues suivantes:

- rue du Môle (entre l'école N° 19 et la rue de Bâle);
- rue de Berne au droit de l'école (entre les rues de la Navigation et du Môle);
- rue de la Navigation (entre les rues de Neuchâtel et du Levant);
- rue de Butini au droit de la place De-Châteaubriand;
- rue de Fribourg.

La volonté de piétonnisation de ce secteur est issue des demandes des associations pour la création d'un «cœur piétonnier» aux Pâquis et des objectifs poursuivis par la Ville de Genève pour l'amélioration de la qualité de vie et la sécurisation du quartier.

Cette piétonnisation sécurisera sensiblement les déplacements piétonniers et les liaisons en mobilité douce dans le quartier des Pâquis.

Les grands enjeux et objectifs du projet de «cœur piétonnier», débuté en 2007, sont les suivants:

- aménager des zones à priorité piétonne;
- assainir et améliorer la qualité de vie dans le quartier: pollution de l'air (OPAir) et nuisances sonores (OPBruit);
- mettre en cohérence l'utilisation des voiries par rapport à la hiérarchie routière: supprimer le transit à l'intérieur du quartier ;
- sécuriser les déplacements: mobilités douces, cheminements des écoliers autour de l'école, diminution des vitesses.

Information et communication

Dans chacun des trois secteurs, une séance d'information publique sera organisée. L'objectif est de présenter les éléments principaux issus des études pour susciter un débat et recueillir des idées et observations, qui pourront ensuite être intégrées aux rapports finaux.

Les invitations à assister à ces séances seront réalisées sous la forme de tous-ménages sur les démarches en cours, dans le but de renseigner l'ensemble des riverains.

Estimation des coûts

En préambule, certaines des rues incluses dans la «stratégie de piétonnisation» bénéficient d'ores et déjà de crédits d'études votés. La présente proposition de crédit ne prévoit donc pas de montants d'études pour celles-ci. D'autres rues bénéficient quant à elles de crédits d'études votés mais peu ou pas entamés qu'il conviendra de réaffecter au profit de la stratégie de piétonnisation.

	Fr.
– Etude du schéma de circulation du secteur «Rive gauche – Rues-Basses	80 000
– Etudes d'aménagement des rues du secteur «Rive gauche – Rues-Basses» (rue d'Aoste, rue du Port, rue du Prince, rue de la Tour-Maîtresse, rue Faucigny, rue d'Italie, rue Pierre-Fatio, cours de Rive, rue Ami-Lullin, square de la Buanderie)	1 500 000
– Etudes d'aménagement des rues du secteur «Rive droite – Saint-Gervais	100 000
– Etude d'aménagement des rues du secteur «Rive droite – Pâquis» (rue du Môle, rue de Berne, rue de la Navigation, rue Butini, rue de Fribourg)	400 000
– Frais de tirage, impressions (3% du montant des honoraires)	62 400
– Information et communication	18 000
Sous-total	<u>2 160 400</u>
TVA 8%	172 832
Total du crédit d'étude demandé	<u>2 333 232</u>
Arrondi à	<u>2 335 000</u>

Plan financier d'investissement

Cet objet ne figure pas au 5^e plan financier d'investissement (PFI), il fera partie du 6^e PFI 2011-2022.

Charge financière

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle-ci et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 2 335 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, sera de 509 860 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Le bénéficiaire est le Service du génie civil.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 335 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

4.b) Proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif à la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève (PR-792).

Préambule

Après plusieurs mois de concertation, la Délégation du Conseil administratif à l'aménagement du territoire est arrivée à un projet commun de stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève. Ce concept, basé sur la proximité, la convivialité et la sécurité, concerne dans une première étape les quartiers de Saint-Gervais, des Rues-Basses et des Pâquis.

Ce projet s'inscrit dans la droite de ligne de ce qui a été réalisé à Zurich dans le cadre de l'*Historischer Kompromiss*. Ce compromis, datant de 1996, a alors

imposé que l'offre totale de places pour les visiteurs et les clients soit maintenue à son niveau dans le centre-ville. Plus largement, le «compromis historique» devait permettre de remplacer les places de stationnement publiques en surface par des places situées dans des parkings en ouvrage. L'espace public libéré pouvait ainsi être converti en zones piétonnes ou en zones de rencontre, redistribué en faveur des vélos ou d'espaces de livraison, et transformé en espaces verts. Ce compromis s'inscrivait dans le cadre de la stratégie de stationnement de la Ville de Zurich, dont il constitue encore aujourd'hui l'une des mesures clés.

Exposé des motifs

Un projet commun

La Ville de Genève développe depuis plusieurs années une politique de reconquête de l'espace public visant à une meilleure répartition entre les différents usagers du domaine public. Si le principe d'une piétonnisation du centre-ville et de certains quartiers est aujourd'hui admis, une stratégie de mise en œuvre cohérente en Ville de Genève devait être établie. Elle doit notamment être développée en regard des objectifs d'aménagement, de circulation, d'accessibilité, mais également des implications financières et de l'échéancier à prendre en considération pour la bonne marche du projet.

Les magistrats membres de la Délégation à l'aménagement se sont concertés durant plusieurs mois avec les milieux concernés et sont arrivés à un projet commun indépendamment de leurs étiquettes politiques.

Cette stratégie, qui permettra d'intervenir sur une trentaine de lieux (rues ou places) et d'assainir le bruit routier d'une quinzaine d'axes, répond aux différentes demandes exprimées par le Conseil municipal et par la population. De plus, l'objectif de piétonnisation est inscrit dans le plan directeur des chemins pour piétons adopté le 13 décembre 2004 par le Conseil d'Etat ainsi que dans le plan directeur communal approuvé par les instances politiques communales et cantonales en 2009.

Une stratégie orientée en première étape sur trois quartiers prioritaires

Trois secteurs ont été identifiés comme prioritaires dans ce projet, dont les aménagements permettront de renforcer la proximité, la convivialité et la sécurité.

Rive droite – Saint-Gervais

Le premier axe de piétonnisation se situe dans le quartier de Saint-Gervais, entre le quai des Bergues et le square de Chantepoulet. Il constitue le centre his-

torique sur la rive droite du Rhône. Son tissu urbain étant peu propice à la circulation automobile, il milite de lui-même pour un traitement des rues plus en relation avec l'échelle des mobilités douces, et particulièrement des piétons.

S'agissant d'un quartier populaire et hautement résidentiel, des réflexions sur des possibilités de stationnement pour les habitants doivent être engagées, notamment pour éviter d'augmenter la pression dans les quartiers environnants. La volonté est de redonner une véritable identité à ce quartier en permettant aux petits commerces et aux habitants de créer des liens de proximité tout en se réappropriant leur espace public.

Rive gauche – Rues-Basses

Le quartier des Rues-Basses représente également un potentiel très important au centre de la ville pour développer des zones de convivialité et de rencontre dotées de marchés et de terrasses de cafés-restaurants à l'année. La zone de piétonnisation s'étendrait du rond-point de Rive jusqu'à la place de Longemalle, permettant ainsi d'étendre le périmètre fermé à la circulation autour des Rues-Basses. Le quartier de Rive est actuellement une zone de trafic intense pour les transports publics et les voitures causent de nombreuses nuisances aux piétons.

Rive droite – les Pâquis

Enfin, le troisième axe se situe dans le quartier des Pâquis, dont la volonté de piétonnisation est issue des demandes des associations pour la création d'un «cœur piétonnier» et des objectifs poursuivis par la Ville de Genève pour l'amélioration de la qualité de vie et la sécurisation du quartier.

La rue Pradier et la rue de Fribourg représentent deux emplacements parmi les plus problématiques actuellement. La volonté politique vise à permettre aux habitants de se sentir en sécurité dans leur quartier en occupant l'espace public différemment.

Processus de concertation

Les principaux défis à relever pour permettre la valorisation du centre-ville de Genève ne sont pas de rechercher des solutions techniques avant-gardistes, mais bien de concilier des intérêts divergents entre les différents acteurs et usagers, et de privilégier autant que faire se peut les partenariats «public-privé». Dans cet esprit, la Délégation à l'aménagement a souhaité sceller une nouvelle «paix piétonne» avec tous les acteurs concernés (associations d'habitants, de parents d'élèves, milieux économiques, associations œuvrant dans le domaine de la mobilité), qu'elle a réunis autour de deux tables rondes en début d'année 2010.

Dans ce sens, considérant que la construction d'un nouveau parking au centre-ville constituerait une mesure collatérale permettant un rééquilibrage des capacités de stationnement en ville, le Conseil administratif s'est déclaré favorable à la construction d'un parking souterrain à la rue Pierre-Fatio, pour autant:

- que le nombre de places offertes reste inférieur ou égal au nombre total des places supprimées en surface dans les trois secteurs prioritaires prévus dans la stratégie de piétonnisation;
- qu'une partie d'entre elles (une centaine) soient affectées aux habitants;
- qu'un étage soit réservé au stationnement des deux-roues.

Cette concertation a abouti à l'établissement d'une convention entre la Ville de Genève et les acteurs concernés, lesquels s'engagent à soutenir la stratégie évolutive de piétonnisation proposée par la Ville de Genève.

Planning de réalisation

Dans le même temps où vous est soumise la présente proposition de résolution, le Conseil administratif soumet à la délibération de votre Conseil municipal une demande crédit d'un montant de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagements et de circulation des trois secteurs précités, définis dans la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève.

Différentes demandes de crédit de réalisation seront par la suite également déposées, afin de respecter la planification qui a été définie et qui s'inscrit dans une démarche en plusieurs étapes sur une période s'étalant de 2010 à 2016.

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal manifeste sa volonté de doter Genève de véritables zones réservées aux piétons, conformément aux objectifs précisés dans le plan directeur des chemins pour piétons adopté le 13 décembre 2004 par le Conseil d'Etat ainsi que dans le plan directeur communal approuvé par les instances politiques communales et cantonales en 2009.

Il déclare soutenir la stratégie évolutive de piétonnisation proposée par le Conseil administratif, dont la première étape concerne les trois secteurs de Rive – Rues-Basses, Saint-Gervais et Pâquis, avec pour corollaire simultané la création d'un parking de 500 places environ sous la rue Pierre-Fatio, dont 100 places environ pour les habitants, plus 300 places environ pour les deux-roues, et le réaménagement de cette rue en espace dévolu aux marchés.

Dans une deuxième étape, il soutiendra le principe général de voir le plus grand nombre possible de places de parc en surface supprimé pour favoriser la création de zones piétonnes étendues. Cette suppression sera compensée dans la mesure de l'espace disponible par la création de places de parc en sous-sol en nombre équivalent.

Annexes: convention sur la stratégie de piétonnisation
«Stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève», document de présentation



Ville de Genève

Convention sur la stratégie de piétonnisation

Face au constat d'échec répété, lors de nombreuses tentatives inabouties, récentes ou plus anciennes, de voir se développer à Genève de vraies zones dévolues à la déambulation piétonne, et considérant l'importance de celles-ci en matière d'aménagement, d'environnement (normes OPAir et OPB), de sécurité et de convivialité, les parties signataires du présent document conviennent de ce qui suit :

La présente convention a pour objet de :

- créer les conditions favorables pour une dynamique nouvelle en matière d'implantation et de développement de zones piétonnes en Ville de Genève,
- rassembler à cet effet les acteurs publics et privés concernés autour d'une méthode de travail basée sur une approche pragmatique et propice au compromis,
- permettre la conciliation d'intérêts a priori divergents, en tenant compte de paramètres économiques et sociaux prépondérants, tels que la réappropriation physique du centre-ville par ses habitants et les commerçants qui y travaillent.

Par zones piétonnes, on doit comprendre des espaces dévolus prioritairement sinon exclusivement aux piétons, aménagés de façon à garantir la **sécurité** des déplacements pédestres et la **convivialité** dans l'usage du domaine public, tout en conservant un accès particulier à certains véhicules motorisés, réglementé et restreint à des fins d'approvisionnement et de déplacement pour personnes à mobilité réduite.

En conséquence, les parties signataires de cette convention s'engagent formellement à :

- dans une première étape, soutenir publiquement et par tous les moyens qui leur sont propres la stratégie évolutive de piétonnisation proposée par la Ville de Genève, consistant en la piétonnisation des secteurs « Rive / Rues basses », « St-Gervais » et « Pâquis » (selon plans annexés), avec pour corollaire simultanée la création d'un parking de 500 places environ sous la rue Pierre-Fatio, dont 100 places environ pour les habitants, plus 300 places environ pour les deux-roues, et le réaménagement de cette rue en espace dévolu aux marchés,
- dans une deuxième étape, soutenir le principe général de voir supprimé le plus grand nombre possible de places de parc en surface pour favoriser la création de zones piétonnes étendues, compensé dans la mesure de l'espace disponible par la création en nombre équivalent de places de parc en sous-sol.

Entreprise ou association :

Prénom et Nom :

Signé à Genève le :

Pour la Ville de Genève :

Signé à Genève le :

Stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève



Tables rondes

Palais Eynard, lundis 1er février et 8 mars 2010



Stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève

1. Introduction
2. Rappel de la situation actuelle
3. Stratégie de piétonnisation
4. Secteurs de piétonnisation
 - 4.1 Rive droite – St-Gervais
 - 4.2 Rive gauche – Rues Basses
 - 4.3 Cœur piétonnier des Pâquis
5. Planning provisoire
6. Position politique
7. Discussion / débat



Stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève

1. Introduction

Axes pour la période 2009-2015:

- Développement des zones à priorités piétonnes
- Qualité de vie dans les quartiers (sécurité, proximité, convivialité)
- Accompagnement des grands projets (trams, etc.)
- Assainissement du bruit routier
- Mise en œuvre du plan lumière



Stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève

Dispositions légales

(Article 22c, al. 1 et 2 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR));

Zones piétonnes :

- **Zones réservées aux piétons** et aux utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules
- **Trafic exceptionnellement restreint de véhicules: peuvent circuler tout au plus à l'allure du pas;** les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules bénéficient de la priorité
- Stationnement autorisé aux endroits désignés par des signaux ou des marques
- Règles de parcage s'appliquent au stationnement des cycles



Stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève

Dispositions légales

(Article 22c, al. 1 et 2 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR)):

Zones de rencontre :

- Routes situées dans des quartiers résidentiels ou commerciaux
- Piétons et utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules peuvent utiliser toute l'aire de circulation
- Piétons prioritaires mais ne doivent pas gêner inutilement les véhicules
- Vitesse maximale fixée à 20 km/h
- Le stationnement autorisé aux endroits désignés par des signaux ou des marques
- Les règles régissant le parcage s'appliquent au stationnement des cycles



Stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève

2. Rappel de la situation actuelle

- **Nécessité d'élaborer une stratégie générale et cohérente en Ville de Genève**
- **70 zones piétonnes sur 135'000 m²**
- **30 zones de rencontres sur 70'000 m²**
- **Origine des zones à priorité piétonne :**
 - Demandes de riverains (rues de Berne-Môle-Royaume, rue Camille-Martin et ch. des Ouches)
 - Motions du Conseil Municipal (Vieille-Ville)
 - Planification de travaux de génie civil (réfection des collecteurs, rues Leschôt-Vignier-Patru)
 - Aménagements éphémères (rue du Lac)
 - Construction d'un équipement public (cycle d'orientation de Montbrillant, école des Ouches, crèche et école Châteaubriand)
 - Evolution des infrastructures des TPG (TCMC) ou opérations de construction (Minoteries)



Stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève

2. Rappel de la situation actuelle



Stratégie de piétonnisation en Ville de Genève

3. Stratégie de piétonnisation

- Proximité
- Convivialité
- Sécurité



Stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève

4.1. Rive droite – St-Gervais

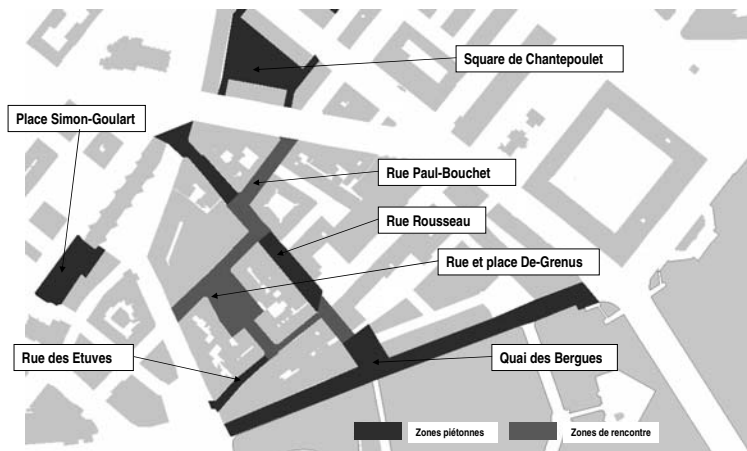
Objectif: proximité

- Valoriser l'espace public et améliorer la qualité de vie d'un quartier encore très résidentiel
- Répondre aux diverses interpellations du Conseil Municipal et de la population
- Concilier le statut futur des rues avec l'exploitation du parking Manor
- Concrétiser la démarche du contrat de quartier



Stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève

4.1. Rive droite – St-Gervais

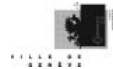


Stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève

4.2 Rive gauche – Rues Basses

Objectif: convivialité

- Valoriser le centre ville de Genève par une mise en conformité des aménagements par rapport aux usages existants
- Améliorer la qualité de vie dans les quartiers, l'attractivité, préserver l'environnement
- Optimiser le réseau des transports publics en collaboration avec les TPG

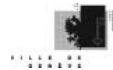


Stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève

4.2 Rive gauche – Rues Basses

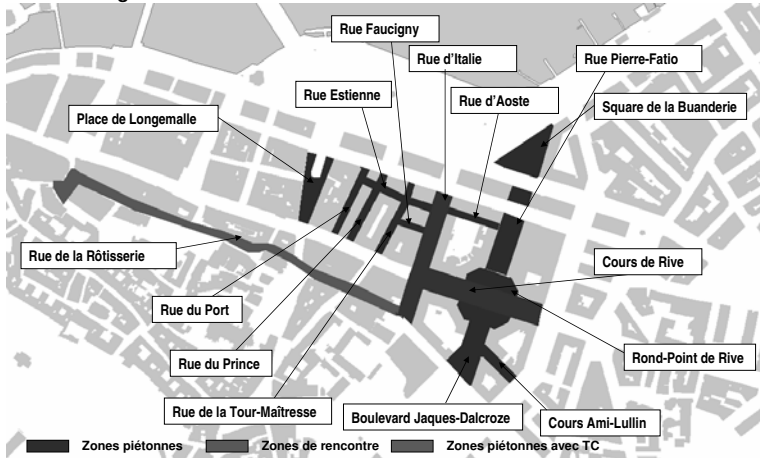
Moyens

- Etablir des démarches auprès des autorités cantonales pour la modification de la hiérarchie du réseau tout en préservant l'accessibilité au centre ville
- Envisager la suppression d'un grand nombre de place de stationnement en surface
- Mettre en place un projet évolutif, par étapes
- Concilier des intérêts divergents entre les acteurs
- Engager des démarches auprès des commerçants (livraison, accès pour la clientèle) pour garantir le consensus



Stratégie de piétonisation de la Ville de Genève

4.2 Rive gauche – Rues Basses



Stratégie de piétonisation de la Ville de Genève

4.3 Rive droite – Cœur piétonnier des Pâquis

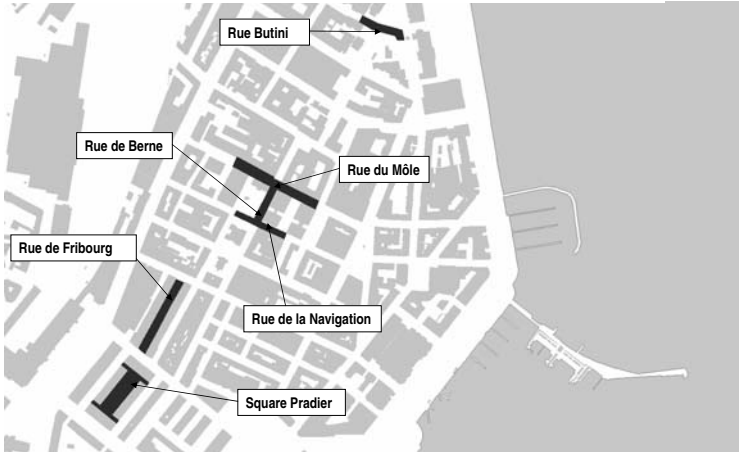
Objectif: sécurité

- Répondre à la demande des associations pour la création du « cœur piétonnier »
- Améliorer la qualité de vie du quartier
- Renforcer la sécurité



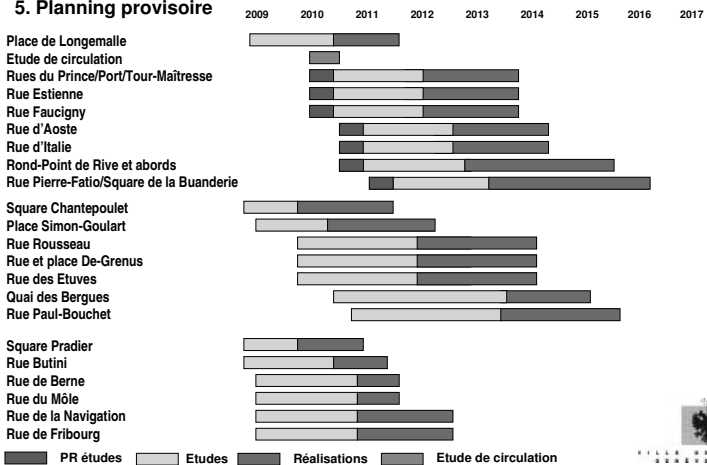
Stratégie de piétonnisation en Ville de Genève

4.3 Rive droite - Cœur piétonnier des Pâquis



Stratégie de piétonnisation en Ville de Genève

5. Planning provisoire



Stratégie de piétonnisation en Ville de Genève



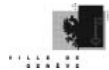
Discussion

Débat



Stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève

Merci de votre attention



M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, c'est en ma qualité de président de la Délégation à l'aménagement que je m'exprime devant vous pour une brève introduction sur ces deux propositions. Cette délégation est composée de MM. Mugny, Pagani et moi-même, et nous travaillons depuis trois ans sur toutes les questions relatives à l'aménagement et à l'urbanisme de notre ville.

La proposition PR-792, vous l'avez compris, est d'ordre déclaratif. Elle est une déclaration générale sur un certain nombre de principes et sur un principe fondamental sur lequel je reviendrai dans un instant. La proposition PR-787, elle, est une proposition classique de crédit d'étude, mais elle est le corollaire de la première, l'une n'allant pas sans l'autre et réciproquement. C'est la raison pour laquelle, Madame la présidente, vous avez avec pertinence jugé utile de lier la discussion des deux objets, évidemment sans lier les votes, qui seront séparés. Mais enfin, si l'on vote pour l'un, on vote normalement pour l'autre.

J'aimerais d'abord, Mesdames et Messieurs, insister sur le fait que vous avez ce soir sur vos bureaux le résultat d'une méthode un peu nouvelle. Cette approche se veut frappée du sceau de la concertation avec des partenaires de fait qui, ces dernières années, se sont pratiqués plutôt par affrontement, voire par tribunaux interposés. Il faut en effet relever que la question de la piétonnisation et de la politique du stationnement en général, mais aussi du développement dans notre cité d'espaces publics partagés harmonieux, n'a pas été vraiment au rendez-vous jusqu'à maintenant.

Nous avons, lors des trois premières années de mandat de cette délégation à l'aménagement, constaté la difficulté de faire se rencontrer pour se parler des milieux traditionnellement classés entre «provoiture» et «antivoiture» – même si c'est un peu plus subtil en réalité – qui ont à la base très mal vécu l'affaire de la place Neuve. Et je remonterai à 1998, au fameux vote populaire référendaire, qui a scellé, dirais-je, un climat de méfiance entre différents protagonistes de l'espace public, en particulier sous l'angle de la mobilité et de l'utilisation de l'automobile.

Ce climat de méfiance ne s'est jamais démenti depuis lors. Nous l'avons connu et vous l'avez connu aussi à la faveur de crédits votés par ce Conseil municipal sur l'aménagement de pénétrantes telles que la route des Acacias, la rue de Lausanne, à la faveur de la politique menée par le prédécesseur de M. Pagani, laquelle a donné lieu à des débats homériques ici, à des oppositions devant les tribunaux et à des guerres de tranchées. Je suis navré ce soir de devoir employer, mais d'autres après moi le feront sans doute aussi, un champ lexical assez belliqueux sur ce sujet des zones piétonnes.

Nous avons donc constaté dans nos trois premières années de magistrature un climat plombé par la méfiance réciproque – par une forme d'ère glaciaire, avaient

dit certains... – quant à la capacité de développer des projets de façon intelligente et concertée.

Nous avons fait quelques tentatives. La première de ces tentatives, vous l'avez sanctionnée positivement il y a quelques semaines, c'est l'idée de refaire de la place Longemalle un exemple de concertation, avec ces places qui jalonnent notre centre-ville, la place du Molard, dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle est une réussite, la place de la Fusterie, et d'autres encore.

Durant plusieurs séances, à la fois des gens de droite, des gens de gauche, qu'ils soient magistrats ou issus de milieux «provoiture» ou «antivoiture», se sont mis autour de la table et ont trouvé, à la faveur d'une concertation, des possibilités de faire en sorte que cette place résulte d'un compromis en faveur des piétons, avec le report d'un certain nombre de places de parcage pour les deux-roues sur les rues adjacentes – par exemple rue du Port, rue du Prince – avec une approche, et c'est le deuxième élément sur lequel je veux insister après le climat des discussions, basée sur des zones piétonnes favorables à une convivialité, à une proximité et à une certaine sécurité.

L'idée n'est pas de réaliser des zones piétonnes pour le plaisir de faire des zones piétonnes ou pour le plaisir d'évacuer des voitures. Il s'agit réellement d'une nouvelle forme de travail sur le «vivre ensemble», sur l'idée que l'appropriation du domaine public dans notre cité est une chose importante que souhaite développer le Conseil administratif. Faire des zones piétonnes, c'est bien, mais les faire en direction d'une réappropriation de ce domaine public, à la faveur de terrasses, à la faveur de la réimplantation d'arbres et d'espaces de verdure, c'est cela qui a du sens, plutôt que de réaliser des no man's land que l'on pourrait qualifier de zones ni faites ni à faire, comme on en connaît à certains endroits, par exemple à la rue du Lac.

Sur la base de cette expérience de la place Longemalle, nous avons décidé, et avec nous le Conseil administratif, à qui nous avons étendu la proposition, de réaliser une opération concrète, parce que, à Genève, vous le savez, les bons projets sont d'abord les projets concrétisés. Trop de très bons projets remplissent les tiroirs ou les cimetières. Nous nous devons d'être pragmatiques, concrets, orientés sur une situation géographique connue.

Nous devons profiter d'aller dans les zones où les fronts sont peut-être les plus faciles, là où il y a une vraie demande des habitants et des commerçants. Or il se trouve que, notamment sur la rive droite, dans le secteur Chantepoulet – Mont-Blanc, des commerçants ont vraiment envie de participer à une expérience de concertation sur le déploiement de zones piétonnes également en leur faveur, mais aussi – pourquoi pas? – dans la zone des Rues-Basses. C'est sans doute un peu plus difficile, les fronts sont plus tendus, mais il nous semble d'autant plus nécessaire d'avancer.

Raison pour laquelle vous avez ce soir un projet très concret orienté sur trois zones bien définies, Saint-Gervais, les Pâquis et le secteur de Rive et des Rues-Basses. Chacun de ces secteurs connaît ses problématiques et des solutions potentiellement différentes, lesquelles procèdent d'une analyse assez fine de la situation qui gagnera à être étudiée. C'est la raison de cette proposition de crédit d'étude d'un peu plus de 2 millions de francs, qui devrait – et j'insiste là-dessus – permettre de confirmer la méthode voulue par le Conseil administratif, une méthode itérative, où le processus a peut-être, en tout cas en l'état, plus d'importance que le résultat et vise à rapprocher les fronts qu'à la base tout oppose.

Cette méthode a, dans un premier temps, provoqué une série de réactions, qui allaient du non au oui, en passant par le «non mais» et le «oui mais», les «non mais» étant sensiblement plus représentés que les «oui mais». Parfois, il faut retenir le «mais» davantage que le «non» et, à la suite d'une série de prises de position publiques, nous avons déjà entrepris une sorte de troisième tour de négociations, que nous souhaitons poursuivre avec vous.

L'idée du Conseil administratif est d'associer maintenant le partenaire essentiel, à savoir le Conseil municipal, dans cette progression en vue d'un compromis piétonnier. Mon collègue Pagani a parlé, lors d'une conférence de presse, de «paix piétonne». L'idée de fumer ce calumet entre acteurs frappés ces dernières années par la méfiance s'incarne dans cette méthode où nous devrons – c'est la seule voie possible – négocier petit à petit toute une série de principes.

Le premier de ces principes, et je comprends tout à fait qu'il hérisse le poil de certains, mais le Conseil administratif l'a fait sien, consiste à dire que, autant que faire se peut, pour aller de l'avant dans le domaine de la piétonnisation de nos rues, nous devrions pouvoir consacrer l'idée qu'une place de parc pour véhicule automobile supprimée en surface devrait être transférée en sous-sol.

Avec des corollaires, qui sont encore des points d'interrogation... Par exemple, si on fait référence au compromis zurichois d'il y a vingt ans, se pose la question du rayon dans lequel ces places devraient ou pourraient être compensées. La question spécifique des deux-roues, motorisés et non motorisés, n'est abordée que de façon indirecte dans notre projet de convention et il s'agira d'y revenir.

Tout cela pour vous dire que ce que nous vous proposons ici n'est pas parfait, et nous l'admettons volontiers. Mais cela nous semble être un premier pas nécessaire, auquel – je peux le dire aujourd'hui – adhèrent un grand nombre d'associations et de fédérations représentatives des milieux que je mentionnais tout à l'heure.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire en guise d'introduction. Nous, le Conseil administratif, et en particulier la Délégation à l'aména-

gement, nous appelons de nos vœux une entrée en matière, car il s'agit bien d'une entrée en matière, et un renvoi de ces deux propositions en commission de l'aménagement. Vous aurez tout loisir de nous interroger, de déposer des amendements, d'entendre les acteurs, pour faire en sorte que ce processus que nous avons initié ne s'arrête pas là, ce qui serait le plus bel aveu d'échec. Nous pourrions nous demander à ce moment-là qui a réellement intérêt à faire échouer ce compromis.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que vous réserverez un bon accueil à ces deux propositions.

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Ces deux objets sont l'occasion, pour le groupe libéral, de rappeler encore et toujours son soutien clair à la création d'espaces piétonniers. A cet égard, nous ne pouvons que remercier le Conseil administratif des efforts consentis en vue d'atteindre cet objectif.

Les débats qui nous sont proposés ce soir sont complexes, parce que je crois que l'ordre du jour comporte une erreur matérielle, Madame la présidente. Il eût sans doute été préférable de commencer par la proposition PR-792 et de poursuivre avec la proposition PR-787, plutôt que le contraire, dans la mesure où les principes de la piétonnisation sont contenus dans la résolution du Conseil administratif, tandis que le projet d'arrêté qui prévoit un budget ne constitue qu'un instrument d'exécution.

Il faut comprendre que les principes de la résolution sont particulièrement importants pour les libéraux. Nous y souscrivons sans nul doute. C'est l'occasion pour nous de rappeler qu'un espace piétonnier n'est pas un lieu de conflits. Le conseiller administratif s'est excusé, il y a quelques instants, d'utiliser «un champ lexical belliqueux», puis il a parlé de paix.

Je crois simplement que les questions qui se posent ne se posent ni en termes belliqueux, ni en termes de paix. Ce n'est pas le lieu de la guerre et, en conséquence, ce n'est pas le lieu de la paix non plus. A l'Exposition universelle de Shanghai, on a cette expression qui, traduite en français, pourrait dire «adversité aimable». Je crois que c'est une réalité.

Il est évident que chacun des moyens de transport est en concurrence avec les autres et que les moyens de transport, par la force des choses, compte tenu du caractère infiniment expansif des voies de circulation, se trouvent adversaires les uns des autres. Mais il y a lieu simplement d'être réalistes et de considérer que si les moyens de transport sont mutuellement adversaires, ils n'ont pas d'autre choix que de l'être de manière aimable, puisque, au final, chacun devra concéder la part proportionnellement nécessaire aux moyens de transport des autres.

Alors, à ce titre, il est évident que la résolution qui nous est proposée est une résolution saine, parce qu'elle n'utilise pas, à la différence de l'initiative sur les 200 rues piétonnes, les piétons comme un moyen d'atteindre un objectif de réduction de la circulation. Elle valorise l'espace pour les piétons afin de leur permettre d'en prendre possession, de l'exploiter avec la liberté qui convient, tout en trouvant une solution adéquate en vue des circulations et, subsidiairement, des parkings.

A ce titre, le groupe libéral ne peut que se réjouir de la proposition de «paix historique genevoise», qui saura valoriser la notion d'«aimable» dans cette notion d'«adversité» et, en conséquence, nous conduire véritablement vers un projet dont l'ensemble des Genevois pourra se féliciter.

Dans cette perspective, j'aurais souhaité pouvoir tenir les mêmes propos à l'égard de la proposition PR-787 qui nous est soumise. Mais, malheureusement, cette proposition de crédit arrive un tout petit peu trop tôt et elle ne fait pas assez clairement référence à l'accord contenu dans le projet de résolution du Conseil administratif. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral dépose un amendement en vue d'ajouter à la fin de l'article premier la phrase suivante:

Projet d'amendement

«Article premier. – (...) Ce crédit n'est libéré qu'une fois l'autorisation de construire le parking dit des «Clés-de-Rive» devenue définitive.»

C'est là une démarche cohérente dans la mesure où il nous est clairement indiqué que cette piétonnisation proposée constitue la compensation de la réalisation du parking des «Clés-de-Rive» et que, partant, il doit être bien clair dans l'esprit des uns et des autres qu'il ne sera entrepris d'étude qu'une fois le projet de parking sous toit, de sorte que ces études accompagnent un processus de réalisation d'un parking, mais ne soient pas déconnectées d'avec celui-là.

A défaut, il ne s'agit pas d'une proposition d'exécution de cette résolution et ce serait même de nature à nous tromper quelque peu. En effet, si l'exposé des motifs n'est pas ambigu, malheureusement, probablement par une lacune de plume qu'il y a simplement lieu de combler, il convient de mettre cette proposition en corrélation avec ce qui en est la cause, ce qui a même fait naître ce débat sur l'ensemble des rues en question.

Je ne crois donc pas que cet amendement est une altération de la proposition, mais bien simplement un juste complément qui a pour seule vocation de la placer dans la perspective convenable. Je vous remercie en conséquence de faire bon accueil à cet amendement, que je dépose sur votre bureau, Madame la présidente.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, je ne vous cacherais pas que le groupe des Verts a dû se réunir à deux reprises pour évoquer cette démarche du Conseil administratif, que nous saluons au demeurant, puisqu'il est temps maintenant de causer, de faire participer les gens au domaine de la piétonnisation de la ville. Au terme de ces deux séances, une faible majorité s'est dégagée au niveau de notre caucus pour soutenir les deux propositions et leur renvoi à la commission de l'aménagement.

A partir de là, on peut quand même noter un étonnement concernant le prix de la proposition: 2 335 000 francs. Effectivement, la Ville de Genève propose d'étudier la piétonnisation de 23 rues, dont certaines sont déjà aujourd'hui bien étudiées. Pour le même montant, on évoquait l'étude des 200 rues piétonnes liées à l'initiative des Verts. Nous aimerions avoir des explications en commission de l'aménagement sur ces montants équivalents.

En deuxième lieu, je voudrais faire remarquer que, depuis quelques semaines, les différents intervenants sur ce dossier s'envoient des chiffres à la tête à propos des places de parking en ville. Or, aujourd'hui, il est quasiment impossible d'obtenir des chiffres complets. Je pense que l'examen de ces deux propositions en commission de l'aménagement sera l'occasion, et nous nous en réjouissons, d'obtenir tous ces chiffres et de procéder aux auditions qui permettront à tout le monde d'être à niveau. Quand je parle de chiffres complets, j'entends le nombre de places publiques, semi-publiques, privées, ce qui est sous-loué, et sous-loué à des pendulaires. Tous ces chiffres-là existent, le Canton doit nous les fournir et nous les attendons avec impatience.

Au nom des Verts, je voulais intervenir sur un troisième élément: beaucoup de choses ont été dites sur ce projet, cette négociation des «Clés-de-Rive», et je regrette qu'elles aient été dites à la presse, car ceux qui décideront de ce qui se fera, à savoir les élus, n'ont eu que des informations médiatiques, mais jamais en direct avec les magistrats.

Nous n'aurons pas cette discussion ce soir, mais nous ne pourrions pas l'éviter en commission, où ce travail devra être fait. Nous aurons l'occasion de procéder aux nombreuses auditions des gens qui ont participé à cette négociation et d'entendre en direct leur position, plutôt que de la lire dans les médias.

En synthèse, les Verts renverront ces deux objets en commission de l'aménagement. Nous espérons une majorité ouverte au dialogue dans ce Conseil municipal.

M. Adrien Genecand (R). Pour le groupe radical, nous saluons l'action de la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif. Ce projet va dans le bon

sens, et à plusieurs titres. Il essaie d'amener une meilleure qualité de vie pour les habitants, en aménageant adéquatement les surfaces au centre-ville, lesquelles sont pour l'instant un peu polluées par le trafic autour des rues commerçantes.

Ce projet offre une solution aux commerçants puisqu'il permet à leurs clients de l'extérieur d'accéder facilement au centre-ville grâce à ce nouveau parking. Par conséquent, ce projet est d'une façon générale un premier pas vers la fin de ces années où nous n'avons plus rien fait, et nous le saluons!

Nous espérons que le débat sera riche et, comme mon préopinant M. Wisard, que nous aurons enfin ces chiffres de parkings. Ils nous permettront de discuter sur la même base sans faire de grandes estimations, à qui d'un chiffre, à qui d'autres chiffres... Nous aurons enfin une base de discussion commune et ce sera une très bonne chose.

Voilà, nous nous réjouissons de ces débats en commission. Nous sommes satisfaits de pouvoir enfin travailler ensemble pour le mieux vivre au centre-ville pour les Genevois, pour toutes et tous, commerçants et habitants. Nous acceptons donc le renvoi de ces propositions en commission de l'aménagement.

M. Grégoire Carasso (S). En guise d'introduction, j'aimerais revenir sur deux aspects méthodologiques soulevés par le magistrat. Tout d'abord, pour m'être amusé dans un contexte d'obligations fédérales civiles à classer les archives d'associations concernant la place Neuve, j'ai eu l'occasion de constater, ou de me rappeler, à quel point la méthode qui nous est proposée ce soir n'a rien de nouveau, et à quel point cette méthode a traumatisé la Ville de Genève, et sans doute au-delà, avec un processus qui tâchait, le plus en amont possible, de lier les mains d'associations actives sur les thématiques de la mobilité et de l'environnement, et de faire passer ensuite au sein du Conseil municipal des résolutions, des soutiens de principe, avant d'arriver sur un crédit qui se trouverait par hypothèse contesté par voie référendaire devant le peuple.

En ce sens, je ne vois pas la nouveauté, si ce n'est la référence à une expérience qui, à tous points de vue, est mauvaise et ne permet pas de faire bouger le moindre front dans ce dossier de mobilité, de stationnement, de trafic au centre-ville.

Deuxième question de méthode, pourquoi est-il fait référence en long, en large et en travers à la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif? Vous êtes, Messieurs, les trois présents ce soir et c'est la première fois dans ce dossier qu'on insiste autant sur la délégation, au point qu'il est légitime de s'interroger sur les fondements de cette stratégie. Vos décisions étant de toute façon prises, si ce n'est à l'unanimité, du moins à la majorité – vous représentez

manifestement une majorité – je ne m’explique pas pourquoi, tant dans vos interventions orales que dans les documents écrits, il est systématiquement fait référence à cette délégation.

Passé ces deux aspects de forme et de méthode, je ne reviendrai pas sur les aspects de parkings, de trafic, le levier que ces problématiques représentent pour l’environnement, pour la qualité de vie, mais aussi pour les personnes qui n’ont pas la possibilité de se déplacer autrement qu’avec leur voiture, pour les entreprises qui doivent livrer... Bref, des considérations sur lesquelles nous avons parfois des vues différentes, mais qui sont en tous les cas reconnues comme intimement liées à la problématique du stationnement.

J’en viendrai ensuite à quoi M. le magistrat Pierre Maudet a fait référence, à savoir au compromis historique de Zurich, en me demandant tout d’abord si un modèle d’avenir pour Genève est bien un modèle conçu dans une autre ville il y a deux décennies. Première question que je trouve sur le principe utile de mettre en évidence. Enfin, concernant ce compromis en tant que tel, savoir s’il est une bonne chose pour Genève de bloquer la problématique des stationnements sur l’étalon autre du jour d’aujourd’hui.

Le Touring Club Suisse rappelait dans sa communication récente qu’entre 1990 et nos jours Genève avait connu une diminution du nombre de places de parking de quelque 2500 unités. Les différents partis dans cette enceinte auraient-ils souhaité au contraire que cette diminution n’ait pas lieu et que nous ayons encore plus de places de parking, et donc davantage de voitures, au centre-ville? (*Remarques.*)

J’interpelle très volontiers nos amis les Verts et nos amis d’A gauche toute! sur cette problématique. Pour eux, ces aspects sont essentiels, puisqu’ils font l’objet d’une plate-forme commune qui nous a liés au début de cette législature. Je dis qu’il s’agit d’aspects sur lesquels nous aurons le loisir, sinon l’obligation, de revenir, si ce n’est en commission, du moins dans des débats qui lient nos partis.

Dynamique de blocage... Evidemment, c’est une dynamique mauvaise! Mais les socialistes considèrent qu’il serait pire pour Genève et pour le centre-ville de partir dans une dynamique qui aurait pour seul résultat la création d’un nouveau très grand parking dans ce quartier, pour la bonne et simple raison que, une fois ce parking réalisé, nous serons face à une politique du fait accompli absolument irréversible.

Certains relevaient dans cette enceinte, notamment lors des débats sur l’initiative pour les 200 rues piétonnes, à quel point il était important en matière de mobilité de ne pas engager tout de suite l’artillerie lourde. Un potelet ici, une petite chaîne là, on fait un test, on regarde comment cela se passe; une année plus tard, on fait un bilan et, éventuellement, on ajuste le tir.

Dans une ville qui comprend déjà le plus grand nombre de parkings par habitant, par travailleur et par kilomètre carré, notamment au centre-ville, est-ce une bonne chose de créer un nouveau très grand parking supplémentaire? Les socialistes ont de sérieux doutes, pour dire le moins, sur le bien-fondé de cette démarche. Je me réjouis que nous ayons le loisir d'obtenir en commission des chiffres intéressants sur ces sujets.

Enfin, quelques mots sur le principe de compensation, puisque c'est sur ce principe que la stratégie de piétonnisation qui nous est présentée semble reposer. J'aimerais ici, en faisant référence au travail de fond mené notamment par les associations actif-trafiC et Noé21, mettre en évidence une interprétation différente de ce même principe de compensation que le groupe socialiste vous présente avec enthousiasme ce soir.

Le principe de compensation a tout d'abord pour objectif de libérer de la place en surface pour créer des zones piétonnes. Je crois qu'à ce stade, si nous devons voter sur cette seule composante, il y aurait absolument unanimité dans cette enceinte. Mais l'alternative que nous vous proposons consiste à ne pas compenser ces places dans un nouveau très grand parking supplémentaire, mais dans les très grands et nombreux parkings qui existent déjà au centre-ville, et qui ne sont pas pleins.

Je faisais référence à ces deux associations qui ont réalisé des études sur les parkings de Plainpalais, du Mont-Blanc, d'Ernest-Ansermet. Il faut ajouter la dernière étude de la Gérance immobilière municipale (GIM), qui nous montre que 2000 places au moins sont gérées directement par la GIM. Par voie de conséquence, des places au centre-ville sont actuellement louées à des frontaliers, des pendulaires, sur une base de contrats privés. Il y a là aussi un levier énorme pour compenser les places de parking en surface dans des parkings en sous-sol, principe que nous soutenons, mais dans du sous-sol existant et en cherchant à l'utiliser de manière rationnelle.

Les groupes qui, ce soir, acceptent d'entrer en matière sur cette stratégie de piétonnisation auront des comptes à rendre pour le doigt dans l'engrenage qu'ils s'approprient à initier. De ce point de vue là, j'aimerais saluer l'honnêteté et la cohérence intellectuelle de mon préopinant libéral M. Froidevaux – vous transmettez, Madame la présidente. Il nous propose un amendement qui renforce, complète, parfait la cohérence de cette proposition, à savoir que nous avons ici un grand *deal*, une stratégie de piétonnisation. On veut bien créer, c'est la majorité de la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif qui nous le dit, des zones piétonnes pour autant, si et seulement si, comme on disait en arithmétique, qu'un parking voie le jour et que les autorisations de construire soient délivrées.

Et c'est à cette problématique, chers collègues, que nous devons répondre. Je regretterais d'avance infiniment si seul le groupe socialiste, ce soir, exprimait par un refus d'entrer en matière sur cette résolution son opposition à cette stratégie.

Je terminerai par un dernier aspect sur la solidarité des quartiers. Je pense bien entendu aux associations des habitants des Pâquis, qui travaillent sur leur projet de zones piétonnes depuis de nombreuses années et qui se retrouvent prises en otage, rançonnées par une majorité du Conseil administratif et, je le regrette, vraisemblablement du Conseil municipal, pour leur projet de zones piétonnes. L'intervention libérale est limpide à ce sujet: si vous ne soutenez pas la création des «Clés-de-Rive», adieu la piétonnisation! Adieu votre zone piétonne! Adieu, on entend le sous-entendu, tout nouveau projet de zone 20 km/h, zone de rencontre, zone 30 km/h! Ce sera la guerre.

Le message du groupe socialiste, ce soir, est le suivant: la paix qui nous est proposée n'est pas une paix juste, elle est simplement la poursuite, à nos yeux, de la guerre par d'autres moyens que nous jugeons pour le moins discutables. Nous renverrons le projet d'arrêté PR-787 pour le crédit d'étude pour les zones piétonnes dans les trois quartiers à la commission de l'aménagement, afin de le désinfecter de cette stratégie de piétonnisation.

Par contre, vous l'avez compris, chers collègues, nous nous opposerons par tous les moyens utiles à cette résolution ce soir, et à la stratégie de piétonnisation telle qu'elle nous est présentée pour l'instant, avec ce principe perfide de compensation.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la population genevoise – elle l'a démontré dans les urnes à l'occasion des votations sur le réseau Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et la tranchée couverte de Vézenaz – veut des solutions équilibrées et pragmatiques. C'est aussi la conviction du Parti démocrate-chrétien. A nos yeux, mobilité doit rimer avec complémentarité, complémentarité des modes de transport, complémentarité des solutions pour répondre aux souhaits de tous les citoyens. C'est précisément le contraire de ce que vient de nous expliquer M. Carasso pour le Parti socialiste.

Aux yeux du Parti démocrate-chrétien, on ne promet pas la mobilité douce à coups de panneaux d'interdiction. La convention qui nous est présentée ce soir va donc dans le bon sens. Le Parti démocrate-chrétien la soutiendra et la renverra en commission, mais nous pensons qu'il faut aller au bout de la démarche. M. Maudet l'a dit, cette convention n'est pas encore parfaite, elle doit être affinée, précisée. Je crois que lorsque l'on connaît les tensions qui existent autour du thème de la mobilité à Genève, on ne peut pas se contenter, aurais-je tendance à dire, de deux malheureux petits paragraphes en lisant cette convention.

Il faut préciser d'abord le ratio entre les places supprimées en surface et les places compensées en sous-sol, ce fameux principe de compensation dont

nous parlons ce soir. La convention n'en parle pas. Or nous ne pouvons pas nous contenter de formulations vagues, du style «dans la mesure du possible». Nous pensons, au Parti démocrate-chrétien, qu'il faut des chiffres et, dans la mesure du possible, un curseur fixé de façon assez précise.

Autre question qui demande également des précisions: dans quel périmètre seront compensées ces places supprimées en surface? Le bon sens voudrait que ce soit au moins sur la même rive, puisqu'on ne va pas demander à quelqu'un qui veut se parquer aux Eaux-Vives d'aller le faire aux Pâquis. La convention devra aussi le préciser.

Il faut donc aujourd'hui que les différents acteurs concernés se remettent autour de la table. Je suis heureuse d'entendre que M. Maudet – et le Conseil administratif avec lui – veut poursuivre ces négociations. C'est d'ailleurs le sens de l'interpellation I-216, «Parking des «Clés-de-Rive»: pour le retour à la table des négociations en vue d'une convention équilibrée», que le groupe démocrate-chrétien dépose lors de cette session du Conseil municipal.

Si nous soutenons ces négociations et cette convention, nous sommes un peu plus sceptiques sur la proposition d'ouverture d'un crédit d'étude de 2,3 millions de francs présentée ce soir, et pour deux raisons. Pourquoi? Premièrement, nous avons voté, il y a deux semaines à peine, un crédit de 2,2 millions de francs relatif à l'initiative des 200 rues piétonnes, que nous avons renvoyé en commission. A nos yeux, il y a de forts risques de doublon et que les quartiers concernés par ce premier crédit d'étude voté soient plus ou moins les mêmes que les quartiers dont nous parlons ce soir. Nous ne voudrions pas payer deux crédits d'études pour plus ou moins la même chose...

La seconde raison est essentielle à nos yeux. Il nous semble primordial, avant de voter tout crédit d'étude, de connaître le cadre de cette étude. Pour cela, il faut que les négociations aient abouti, ce qui n'est pas encore le cas. Nous pensons qu'il est un peu risqué de voter aujourd'hui des crédits d'études, car les acteurs concernés seraient peut-être mis un peu sur les pattes arrière. Pour eux, ce serait le signal que, finalement, on met la charrue avant les bœufs.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un amendement qui consiste, à l'article premier, après la première phrase, à conditionner le vote de ce crédit à la signature de la convention. Il est difficilement concevable, à nos yeux, que cette étude démarre avant qu'un compromis soit trouvé et que le cadre soit précisé:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – (...) La libération du crédit de 2 335 000 francs est subordonnée à la signature de la convention par les parties concernées.»

Encore un élément au sujet des chiffres sur le stationnement. Le Parti démocrate-chrétien, au niveau cantonal, vient de déposer une interpellation urgente pour demander au Conseil d'Etat, notamment à la conseillère d'Etat Verte, M^{me} Künzler, de transmettre le plan directeur du stationnement. Ce plan directeur est réclamé depuis bientôt plus de quatre ans par le Grand Conseil, qui ne l'a toujours pas vu. Il permettrait de clarifier le débat autour du compromis qui doit être trouvé en ville.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la position du Parti démocrate-chrétien ce soir. Priorité aux négociations, priorité au compromis et, ensuite seulement, il sera temps de lancer les études.

M. Pierre Rumo (AGT). Le groupe A gauche toute! sera d'accord de renvoyer la proposition PR-787 à la commission de l'aménagement. Pour la résolution, j'y reviendrai un peu plus tard.

Concernant les zones piétonnes choisies dans la proposition, Rive – Rues-Basses, Saint-Gervais et Pâquis, toutes trois ont un thème, si je puis dire, la convivialité pour les Rues-Basses et Rive, la proximité pour Saint-Gervais et la sécurité pour les Pâquis. Nous sommes intéressés évidemment par le choix des thèmes de ces trois secteurs.

Toutefois, nous aimerions quand même souligner que d'autres quartiers de la ville mériteraient également une étude. Je pense notamment à la Jonction, à Plainpalais et aux Eaux-Vives, totalement oubliés dans cette proposition, même s'il est vrai qu'on ne pouvait pas demander au Conseil administratif des propositions pour toute la ville. Je prends par exemple la Jonction, un quartier totalement sinistré depuis plus d'une année. Il mériterait une étude pour quelques rues piétonnes.

Concernant le choix de ces rues à piétonniser dans ces trois secteurs, on pourrait discuter de certaines rues, notamment dans le secteur Rive – Rues-Basses, où certaines rues sont déjà des rues presque mortes, sans beaucoup de circulation. Je ne suis pas sûr que ce soit une solution de les rendre totalement piétonnes.

Pour le secteur de Saint-Gervais, le quai des Bergues est pratiquement sans établissement public. Il y avait, il y a fort longtemps, La Bâloise, un restaurant réputé, La Cascade, qui n'était peut-être pas un haut lieu de la gastronomie, mais qui existait et était ouvert tous les jours. A l'heure actuelle, qu'avons-nous au quai des Bergues? Un Starbucks, plus ou moins près du quai des Bergues, et un ou deux bars à vin.

Si on veut rendre de l'animation à ces rues piétonnes, il faudrait aussi songer à des magasins, à des entreprises de proximité, notamment à des établissements

publics. Car, comme on l'a dit dans d'autres débats, sans aucune animation, et notamment le soir, une rue piétonne peut être dangereuse.

On nous présente parfois les «Clés-de-Rive» comme une solution alternative à l'agrandissement du parking du Mont-Blanc. Mais nous aimerions rappeler que notre groupe est totalement opposé à l'agrandissement du parking du Mont-Blanc. Nous sommes d'avis que la construction d'un parking dénommé «Clés-de-Rive» ne s'impose pas, car il déqualifie de fait le parking de la Nautique, qui devrait être utilisé justement par les automobilistes qui viennent en ville.

En outre, comme l'a rappelé M. Carasso, beaucoup de places restent vides dans les parkings existants. Il n'est donc pas sûr qu'il faille augmenter la quantité de places de parking, celles-ci étant en nombre nettement suffisant en ville de Genève.

J'aimerais souligner que certains urbanistes estiment que la solution pour l'avenir n'est pas tellement dans la création de zones piétonnes pures, mais dans l'agrandissement ou la prolifération de zones de rencontre. En tout cas, dans des pays comme la Belgique ou la France, on va plutôt vers la création de zones de rencontre, car, si on boucle totalement une zone, le trafic doit être réorganisé, avec un report de la circulation sur d'autres secteurs. Il serait peut-être plus utile d'examiner la question des zones de rencontre, actuellement très peu nombreuses en ville de Genève. Il y en a, je crois, aux Pâquis et peut-être dans un ou deux autres quartiers.

Pour parler du compromis historique institué à Zurich, il y a eu un intéressant article dans *Le Courrier* de samedi passé, qui montre un peu les limites de ce compromis historique. En tout cas, il semble qu'on ne peut pas forcément l'invoquer comme solution à nos problèmes ici à Genève.

Concernant l'amendement proposé par le Parti libéral, nous nous y opposerons. Nous estimons que la proposition PR-787 doit être examinée en commission de l'aménagement. Quant à la résolution, nous voterons comme le Parti socialiste, car nous ne voulons pas lier les zones piétonnes et le parking des «Clés-de-Rive».

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Pour l'Union démocratique du centre, le débat se fera lors du retour de cette proposition, si elle est acceptée. Pour l'Union démocratique du centre, ce projet de résolution amène une solution intelligente et pragmatique, qui ne privilégie aucune des parties. Au contraire, les propositions PR-792 et PR-787 sont complémentaires. Cela nous convient en cet état et nous soutiendrons les deux projets et leur renvoi en commission.

Nous, l'Union démocratique du centre, nous nous réjouissons d'ores et déjà des réponses aux questions qui seront données à nos commissaires. Effective-

ment, des propositions d'autres groupes politiques ont été entendues dans cette plénière, telles les zones de rencontre. Pourquoi ne pas répondre également à ce genre de questions?

Pour terminer, nous soutiendrons l'amendement démocrate-chrétien, qui nous semble donner les cautions nécessaires à ce projet et au crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement.

M. Jacques Finet (DC). Je voudrais revenir sur les propos de ma préopinante démocrate-chrétienne et indiquer à la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif, qui ne m'écoute pas d'ailleurs, qu'elle se fait peut-être quelques illusions... La Délégation à l'aménagement s'occupe de ces problèmes et je salue son initiative de paix en ma propre qualité de participant aux négociations. Cependant, il me semble que 2 335 000 francs aujourd'hui, 2 250 000 francs pour la proposition PR-785 qui viendra bientôt, cela fait beaucoup d'argent pour un peu la même chose, comme l'a déjà dit ma préopinante démocrate-chrétienne.

D'autre part, le consensus dont on nous parle est malheureusement un peu illusoire, car, à ma connaissance, aucune des associations concernées n'a signé, ni d'un côté ni de l'autre. Des grandes questions restent à débattre, nous y reviendrons peut-être d'ailleurs: le ratio de la compensation, l'existence même du parking souterrain qui est mise en cause. De surcroît, il reste le problème du parking des deux-roues motorisés, car on nous parle de 300 places souterraines, qui seront probablement payantes – il a été articulé le chiffre de 350 places en surface rue de la Rôtisserie-rue du Vieux-Collège.

Or, j'ai pu vérifier moi-même hier, grâce à un petit décompte, qu'il existe déjà pratiquement 380 places alors qu'on en a besoin de 500, parce que, avec tout ce qu'il y avait comme scooters, je peux vous dire qu'il y avait pratiquement 480 à 500 scooters dans cette rue. Donc, les 350 places qu'on nous propose ne résoudront pas grand-chose.

Maintenant, je voudrais quand même répondre à nos collègues Verts et socialistes, parce que les Verts, tout à l'heure, ont salué la possibilité de procéder à des auditions en commission pour explorer la question. Je trouve cela merveilleux, parce que, pour la proposition PR-785 qui traite de l'initiative pour 200 rues piétonnes, ils ont refusé toute audition en commission et ils ont décidé de la faire passer en force! Ce double langage est assez curieux...

De la part de nos amis socialistes, nous avons eu droit à des propos extrêmement excessifs, dans le genre: «Les pauvres Pâquisards rançonnés...» Nous avons entendu que les socialistes sont absolument opposés à toute compensation; ils remettent même en question les résultats de la négociation de Zurich. Autre-

ment dit, pour eux, la paix consiste à nous soumettre tous à leurs ukases! Je vous laisse y réfléchir. Cela me semble tout à fait typique, dirons-nous...

En résumé, je me permettrai de vous recommander une fois de plus d'accepter l'amendement démocrate-chrétien.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Jean-Marc Froidevaux, vous avez la parole, pour la seconde fois.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Merci, Madame la présidente, mais comme auteur d'un amendement, vous ne compterez pas mes prises de parole... J'interviens en suite des propos du groupe socialiste. J'apprécie la qualité de l'écoute qui a été la leur par rapport à mon intervention et je ne puis que donner totalement raison à l'analyse qui a été faite de mes propos.

Mais j'aimerais quand même, à mon tour, indiquer mon appréciation par rapport aux propos que j'ai entendus de la part du représentant du groupe socialiste. Il est certes vrai que l'on peut dire qu'une paix n'est jamais suffisamment équilibrée pour chacun des camps. Et c'est pour cela que l'on parle nécessairement d'adversité et que, à un moment donné, il faut renoncer à l'adversité et qu'il faut compromettre.

Nous avons l'expérience, dans ce Conseil municipal, d'une adversité qui a conduit à un compromis, qui a abouti à un projet de vastes zones piétonnières. Cet élément revient régulièrement dans nos débats... C'est Saint-Gervais, et nous avons souvenir également qu'à un moment donné on a rompu cette amitié au profit, là encore, d'une prise de position que l'on peut qualifier de doctrinaire. Elle était celle d'un jeune magistrat au Conseil administratif plein d'idées préconçues ou plein d'idées reçues.

Le résultat, c'est qu'il n'y a pas eu de zone piétonnière à Saint-Gervais, et qu'il n'y en aura jamais. Ce qui était acquis a été gâché, et a été gâché par un mot de trop, par une volonté inutile, là, en l'espèce, par cette nécessité absolue qu'il y avait dans la bouche du magistrat Ferrazino d'obtenir la fermeture du parking de Grenus, ou en tout cas pas une place à cet endroit.

Le résultat, c'est que la transformation du quartier de Saint-Gervais en zone piétonnière est aujourd'hui devenue à vue humaine inaccessible. D'ailleurs, le projet de la Délégation à l'aménagement ne la prévoit pas. Au contraire, on a des petites fractions de rues fermées, d'autres fractions de rues que l'on peut appeler «rues de confrontation», c'est-à-dire des lieux qui auront toujours leur part de malheurs. Il en est de même de la place De-Grenus, et c'est là quelque chose de bien fâcheux.

Ces propos que je viens d'entendre de la part du groupe socialiste m'amènent inévitablement à penser que, secteur par secteur, nous aboutirons, en appliquant les mêmes règles, au même résultat et que, partant, il n'y aura pas de mise en place de lieux de qualité. Tout au plus, d'affrontement en affrontement, on obtiendra ici des fractions de rues piétonnières qu'on tentera d'occuper aussi bien que possible; mais c'est en fixant le curseur si bas, pour prendre une expression qu'on entend beaucoup ces deux jours, qu'on aura effectivement des zones ratées.

Alors, en lieu et place de zones ratées, nous pouvons avoir des réussites. Nous avons déjà, tous les jours et chaque fois que nous traversons le quartier de Saint-Gervais, à verser des larmes, mais je suggère que nous arrêtons de nous transformer en... voilà que le nom m'échappe, mais ces pleureuses grecques des enterrements...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Une Bacchante!

M. Jean-Marc Froidevaux. Non, ce n'est pas une Bacchante, Monsieur Maudet, vous vous méprenez! Même si peut-être le quartier peut le suggérer... Mais réussissons ces zones piétonnières et, pour les réussir, il y a vraiment lieu de changer de débat!

Dans cette manière de donner une chance, le groupe libéral, Madame la présidente, vous fait part de sa volonté de suivre l'amendement du groupe démocrate-chrétien, parce qu'il est plus souple, plus généreux avec la proposition qui est faite, parce qu'il va précisément dans un souffle, alors que l'amendement libéral, il fallait le reconnaître, donnait l'impression de placer des barrières, et que nous ne voulons pas donner cette image.

Madame la présidente, vous pouvez vous remettre à compter mes temps de parole et, en conséquence, je retire l'amendement que je vous ai proposé. Je vous annonce que nous soutiendrons l'amendement du Parti démocrate-chrétien et que, à cette condition, bien sûr, nous examinerons la proposition de crédit en commission de l'aménagement.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal, le bureau prend donc note du retrait de votre amendement.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Juste quelques mots pour préciser le type de questions que nous poserons, nous, commissaires socialistes à l'aménagement, quand ces propositions seront renvoyées dans cette commission. En effet, nous consi-

dérons qu'un certain nombre de choses nous déplaisent au premier abord et nous aimerions attirer l'attention de cette assemblée et de ceux qui nous écoutent sur ces problèmes.

En particulier, on nous rappelle à de nombreuses reprises, dans cette enceinte et à l'extérieur également, dans les articles de journaux par exemple, l'existence de normes fédérales à respecter. Elles s'appellent OPAir et OPBruit. Le jour où un parking de 500 places sera installé en plein centre-ville, à l'hypercentre, comme on dit, comment pourra-t-on faire respecter ces normes dans le quartier des Eaux-Vives, qui devra supporter des nuisances parce qu'il sera traversé non seulement la semaine, mais également le samedi, puisque les commerces sont en général ouverts le samedi? Si nous ne réussissons pas à appliquer ces fameuses normes d'ici à 2016 ou 2018, nous devons même payer des amendes.

Est-il vraiment de bonne politique et de saine économie qu'une collectivité publique comme la Ville choisisse, avec ce projet de piétonnisation, de vider de son sens l'existence du parking relais (P+R) de Genève-Plage, lequel est géré par une fondation publique? Tout cela pour favoriser en fait le promoteur privé des futures «Clés-de-Rive» – elles sont dans les discours, mais j'espère bien, en tout cas à titre personnel, qu'elles n'existeront jamais... Favoriser donc un promoteur privé en lui offrant en fait une clientèle captive, est-ce vraiment le rôle d'une collectivité publique qui se veut respectueuse des intérêts du plus grand nombre?

D'autres questions ont déjà été posées en commission de l'aménagement, mais elles n'ont reçu aucune réponse jusqu'à maintenant. Il y a les statistiques sur les places de parking existantes. Nous savons que Genève est fort bien lotie en la matière, mais on ne peut malheureusement pas nous fournir des chiffres exacts, que ce soit pour les places en surface, pour les places en souterrain ou pour les places privées et publiques non seulement de certains quartiers, mais de toute la ville. Il conviendra de poser la question au promoteur du projet, c'est-à-dire au Conseil administratif, qui devra nous apporter une réponse pour tenter de nous convaincre de la perfection de son idée.

Encore des questions de chiffres... Avec le réseau de rues piétonnes qu'on nous promet dans ce quartier – et je pense toujours à Rive, plus qu'à Saint-Gervais ou aux Pâquis – il est clair que nous aurons en fait une extension de la rue du Rhône, avec ses prix au mètre carré absolument surfaits. Avec leur piétonnisation, nous assisterons, c'est très clair, à une «gentrification» de ces rues – rue de la Tour-Maîtresse, rue du Prince et ainsi de suite – lesquelles abritent encore quelques petits bistros relativement populaires, un marchand de couteaux, un coiffeur de-ci, de-là.

Avant de laisser faire, nous aimerions des études d'évaluation de l'impact sur les loyers qui seront payés dans ces ruelles. Jusqu'à présent, nous n'en avons jamais entendu parler. Des chiffres, nous aimerions donc en obtenir, qu'il s'agisse

des statistiques sur les parkings, de l'impact de ces actions sur les prix des loyers et sur la fréquentation du P+R de Genève-Plage.

En définitive, le groupe socialiste refusera l'amendement démocrate-chrétien. Nous ne voulons pas partir dans cette affaire avec les mains, les pieds et les roues de nos vélos cadénassés aux «Clés-de-Rive». En réalité, on peut très bien faire des rues piétonnes et des zones piétonnes sans obligatoirement faire des compensations. Pourquoi des compensations? Nous avons déjà bien assez de places de parking pour les voitures. Rendons les places et les rues aux habitants et à la mobilité douce, sans compensations!

Enfin, je terminerai avec une petite remarque plus personnelle. J'observe, dans les documents pourtant officiels qui nous ont été remis, que M. Estienne et M. Fatio ont un prénom – Robert et Pierre – mais que M. Arducius de Faucigny, qui remonte évidemment au Moyen Age, lui, tout à coup, n'existe plus – cela devient la rue De-Faucigny... J'aimerais au moins que, dans les documents officiels, les noms de nos rues soient cités correctement. (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous soutiendrons également l'amendement démocrate-chrétien. Quoi qu'il arrive, nous renverrons ces deux objets en commission de l'aménagement. Les questions qui viennent d'être posées méritent de l'être et la discussion doit avoir lieu, mais en commission et non pas en plénière. Ce projet, et je le redis, va dans le bon sens. Il tend à apporter une réponse aux problèmes de mobilité et d'aménagement en ville de Genève et il doit avoir votre soutien.

Nous voterons donc l'amendement démocrate-chrétien et nous renverrons ces deux propositions en commission de l'aménagement.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Grégoire Carasso, vous avez la parole pour la deuxième fois.

M. Grégoire Carasso (S). Ce sera évidemment la dernière... Quelques mots, étant donné l'importance du sujet. Nous ne parlons ni de potelets qu'on déplace ni d'une chaînette qu'on peut enlever après une année, aussi le groupe socialiste demandera le vote nominal.

La présidente. Etes-vous suivi, Monsieur le conseiller municipal? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Vous l'êtes et il en sera fait ainsi. Madame Marie Chappuis, vous avez la parole pour la deuxième fois.

M^{me} Marie Chappuis (DC). J'aimerais juste répondre au Parti socialiste. Notre amendement ne vise absolument pas à cadenasser toute négociation autour du seul secteur des «Clés-de-Rive». Bien au contraire, puisque la convention que nous souhaitons vraiment voir aboutir et voir signer concerne bien plus, à son deuxième paragraphe, que les «Clés-de-Rive». C'est le principe de la compensation d'un point de vue général en ville de Genève.

Il n'est donc absolument pas dans nos intentions de cadenasser. Je crois qu'il ne faut pas inverser les rôles. Ce soir, ceux qui ne veulent pas négocier, ce sont les socialistes. Les démocrates-chrétiens, eux, veulent un compromis pour faire aboutir les négociations. Je rappelle qu'une convention, ce n'est pas un cadenas, au contraire!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord je remercie le Parti libéral d'avoir retiré cet amendement, qui semblait anachronique. Je ne veux pas relancer le débat, j'ai pris acte de ce positionnement dans la mesure où ce parking «Clés-de-Rive» a été jusqu'à maintenant le préalable. Il nous faut bien, très concrètement, les moyens d'étudier ces 30 rues piétonnes. Je me limiterai à donner quelques informations.

Ces 30 rues piétonnes ne font pas partie du lot des 200 rues attachées à l'initiative sur les 200 rues piétonnes. Elles sont en plus, ou en moins, c'est selon... Mais, en tout cas, elles n'en font pas partie. Nous avons donc besoin de ce crédit d'étude pour travailler à peu près correctement. On demande un effort considérable à l'administration municipale et il faut lui en donner les moyens.

Quant aux objections de mon camp, si j'ose dire, de l'Alternative, je les comprends bien, sauf que, pour donner les moyens à certains de s'opposer radicalement et à d'autres d'admettre que nous proposons un compromis motivé – M^{me} Brunier l'a dit – sur une responsabilité du Conseil administratif, je vous rappelle cette responsabilité incontournable, Mesdames et Messieurs. Nous avons 40 rues dans notre ville, qui en compte 800, où les normes d'alarme de l'OPAir et de l'OPBruit sont dépassées et où nous devrions, si nous étions cohérents dans les mesures que nous effectuons, immédiatement évacuer les personnes âgées et les enfants.

Le Conseil administratif entend assumer cette responsabilité. La stratégie que nous vous proposons est un des moyens pour l'assumer, même si ce n'est peut-être pas le meilleur. J'en conviens d'autant plus que, intellectuellement et même pratiquement, comme militant que j'étais et que je reste, je serais enclin à dire qu'il y a un certain nombre de problèmes. Mais toujours est-il que notre responsabilité au niveau du Conseil administratif est de faire en sorte que ces rues où habitent ces 85 000 personnes ne soient plus, à terme, en zone d'alarme.

Cette responsabilité, je vous le signale, sera encore plus importante en 2018, quand le Conseil fédéral nous contraindra à assainir ces rues. Et là, ça va faire extrêmement mal à notre municipalité en matière d'investissements. De ce point de vue là, vous devez faire comme moi, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, faire avancer ce dossier et écouter tous nos arguments, que nous discuterons en commission. D'ailleurs, vous l'avez réclamé à plusieurs reprises et c'est pourquoi nous vous présentons aujourd'hui un projet de résolution qui vous permet de vous déterminer sur la base d'informations extrêmement précises.

J'en appelle à un peu de rigueur et pas à des objectifs politiques, qui seront pour le retour de ces deux propositions en séance plénière, qui tranchera de cette affaire très correctement. Aujourd'hui, nous vous donnons les moyens de comprendre cette problématique, d'y adhérer ou de la refuser en connaissance de cause.

J'en appelle à un peu de cohérence de l'Alternative. Nous, nous prenons nos responsabilités jusqu'au bout du bout. Mais il arrivera un moment, en fonction des majorités sur lesquelles nous nous sommes appuyés ces trois dernières années, où nous devons nous aussi revoir notre positionnement, et je parle là pour mon collègue Patrice Mugny et moi-même.

En conséquence, je vous invite à voter ces deux propositions et à les renvoyer en commission. Après, vous en ferez ce que vous voulez.

M. Jacques Finet (DC). Je voudrais simplement demander à M. Pagni comment il peut dire qu'il n'y a pas de chevauchement entre ces fameuses 30 rues et les 200 rues des Verts. A ma connaissance, l'initiative des Verts ne cite pas de rues. On a vu dans le journal des suggestions, mais j'avoue que là je ne vous suis pas très bien, Monsieur Pagni...

M. Rémy Pagni, conseiller administratif. Là sont les réelles questions que nous devons nous poser, que vous devez nous poser en commission. La question que vous me posez demande en tout cas cinq minutes d'explication et, en conséquence, je trouve que ce n'est pas le lieu, ici, pour en parler. Mais je répondrai très volontiers et très concrètement en commission sur cette problématique, parce qu'elle est justifiée, Monsieur Finet.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je reviens sur l'intervention de M. Jacques Finet, parce qu'elle est tout à fait sensée. Je reviens aussi sur l'historique en ma possession, notamment sur les rues désignées par les associations sondées par

les Verts. Les rues que vous mentionnez sont bien dans le listing établi par les Verts... (*Remarque de M. Pagani.*) Non mais, Monsieur Pagani, elles sont dans l'esprit de l'initiative...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mais pas du tout!

M. Jean-Charles Lathion. Nous pensons qu'il faudra particulièrement étudier cet aspect en commission, afin d'éviter les doublons et, notamment, de passer de 2 millions à 4 millions de francs.

Enfin, nous sommes pour une gestion rigoureuse et j'espère que l'ensemble des partis dans cette enceinte l'est aussi.

La présidente. J'en suis convaincue, Monsieur Lathion. L'ensemble de ces partis est pour une gestion rigoureuse.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Chappuis est refusé par 33 non contre 31 oui.

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la proposition PR-787 est acceptée par 56 oui contre 9 non.

Ont voté oui (56):

M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuier (AGT), M. Jacques Finet (DC), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC),

M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Salvatore Vitanza (R), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (9):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Georges Queloz (L), M. Armand Schweingruber (L).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (14):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Jacques Baud (HP), M. Simon Brandt (R), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M. Endri Gega (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Jean Sanchez (L).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, son renvoi à la commission de l'aménagement est accepté à l'unanimité (63 oui).

Ont voté oui (63):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jacques Finet (DC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles

Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Salvatore Vitanza (R), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Jacques Baud (HP), M. Simon Brandt (R), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M. Endri Gega (S), M^{me} Sarah Klopman (Ve), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Jean Sanchez (L), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la proposition PR-792 est acceptée par 42 oui contre 19 non (1 abstention).

Ont voté oui (42):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Marie Chapuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M. Jacques Finet (DC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard

(R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Salvatore Vitanza (R), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (19):

M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguët (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AGT).

S'est abstenue (1):

M^{me} Valérie Bourquin (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (17):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Jacques Baud (HP), M. Simon Brandt (R), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M. Endri Gega (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Jean Sanchez (L), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, son renvoi à la commission de l'aménagement est accepté à l'unanimité (63 oui).

Ont voté oui (63):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Marie Chappuis

(DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jacques Finet (DC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Salvatore Vitanza (R), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Jacques Baud (HP), M. Simon Brandt (R), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M. Endri Gega (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Jean Sanchez (L), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

- 5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-511 de 352 340 francs destiné aux travaux de rénovation des deux dépendances de la villa La Grange situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-719 A)¹.**

Troisième débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'avais eu quelques échanges un peu vifs avec M. Wisard, au mois de mai, au sujet de ce dépassement. Il m'avait suggéré, en me tendant une perche et je l'en remercie, de voir, puisque nous sommes quasiment au bouclément et que les factures sont rentrées, si on pouvait économiser sur les 300 000 francs de dépassement que je vous demandais alors et qui ont donné lieu à cette demande de troisième débat.

J'ai le bonheur et le plaisir de vous annoncer qu'effectivement, au bouclément, nous avons 190 000 francs à peu près d'économies, ce qui réduirait d'autant le dépassement. Je vous propose donc très humblement, si vous le voulez bien, de renvoyer le tout en commission. Je vous proposerai un crédit de bouclément qui mettra fin à cette affaire. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. M. Rémy Pagani propose à cette assemblée le renvoi de ce rapport en commission des travaux et des constructions pour réétudier le montant du dépassement. Il n'y a pas de demande de parole. Je vous fais donc voter ce renvoi.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (48 oui).

¹ «Mémorial 167^e année»: Rapport, 6359.

- 6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 11 mars 2009 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, M^{mes} Annina Pfund, Mary Pallante, Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Véronique Paris et Silvia Machado, renvoyée en commission le 31 mars 2009, intitulée: «Garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs pour «U.ZN l'Usine a 20 ans» (M-854 A)¹.**

Rapport de M^{me} Marie Chappuis.

La commission des finances s'est réunie le 1^{er} juillet 2009, sous la présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, pour traiter cet objet. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- la qualité et l'originalité du projet U.ZN;
- le soutien que la Ville de Genève a toujours apporté aux activités de l'Usine;
- l'importance que revêtent les activités culturelles de l'Usine pour la population genevoise;
- que le financement du projet doit être assuré au plus vite,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'assurer une garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs (cent mille) concernant la réalisation par l'Usine de son projet U.ZN.

Audition

Présentation de la motion

La commission des finances a procédé à l'audition des motionnaires, représentés par M. Grégoire Carasso. La motion M-854 propose d'octroyer une garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs pour la manifestation «U.ZN l'Usine a 20 ans». Le motionnaire précise que cette motion a vu le jour au début du mois de mars, soit avant le dépôt, par le Conseil administratif, de la proposition PR-697.

¹ «Mémorial 166^e année»: Développée, 5698.

Pour rappel, la proposition PR-697 visait à «allouer une subvention extraordinaire de 230 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'association L'Usine». Cette proposition a été renvoyée en commission des arts et de la culture le 31 mars 2009 puis votée par le Conseil municipal en date du 13 mai 2009.

La motion M-854 avait été élaborée avant cette proposition PR-697. Le groupe socialiste avait entendu dire que le Conseil administratif voulait conditionner le soutien financier de la Ville à un engagement financier du Canton – en l'occurrence via le Département de l'instruction publique (DIP) – dans des proportions qui lui paraissaient indécentes. Cette motion a donc vu le jour, début mars, dans l'hypothèse où le DIP n'arriverait pas à avancer la somme demandée.

Entre-temps et comme expliqué ci-dessus, la proposition PR-697 a été déposée par le Conseil administratif et votée par le Conseil municipal. Son article 2, qui stipulait que l'octroi du crédit budgétaire de 230 000 francs était conditionné à une participation du Canton de Genève de 70 000 francs, a été supprimé suite à un amendement déposé en séance plénière.

Malgré le vote de la proposition PR-697, M. Grégoire Carasso souligne que le groupe socialiste n'entend pas retirer la motion M-854, en raison de nouvelles difficultés financières des organisateurs de l'événement des 20 ans de l'Usine. Le groupe socialiste propose l'audition du magistrat pour faire le point sur ce projet. M. Grégoire Carasso précise que si, le cas échéant, le magistrat considérerait qu'un soutien supplémentaire n'était pas nécessaire pour que la manifestation puisse avoir lieu, la motion pourrait alors être retirée par les motionnaires.

Questions des membres de la commission des finances

Un commissaire Vert confirme que la situation est bien différente de celle où la motion a été déposée. Il estime néanmoins que la problématique est quelque peu semblable à la situation initiale, puisque le financement pour boucler la manifestation n'est pas assuré, notamment en raison de la participation insuffisante du Canton. Il relève que la majorité de droite au Grand Conseil veut récupérer des compétences en matière de culture, mais que cette même majorité n'est jamais prête à financer des événements.

Il pense que le magistrat en charge de la culture ira dans ce sens, à savoir que la Ville a fait son effort et que c'est au Canton de faire de même. Il lui semblerait donc plus opportun d'auditionner un magistrat ou un service cantonal, voire l'Usine, pour savoir si le Canton va donner davantage d'argent.

Une commissaire d'A gauche toute! relève que, lors des différentes auditions qui ont eu lieu à la commission des arts et de la culture (CARTS) sur la proposi-

tion PR-697, les représentants de l'Usine ont affirmé qu'ils ne souhaitent pas d'autres subventions que celles de la Ville et de l'Etat, puisqu'ils étaient contre le subventionnement privé. Ils ont fait des recherches et ont souligné que, pour pouvoir obtenir d'autres financements, il fallait que le Conseil municipal donne un signe. Ce signe a été donné par le Conseil municipal qui a voté en faveur d'une subvention de 230 000 francs. Cela lui semble être un signe clair. La commissaire estime que, si la commission des finances revient avec une motion demandant une couverture de déficit de 100 000 francs, cela ferait deux signes! Les 230 000 francs votés lui semblent être un montant largement suffisant pour mettre en œuvre ladite manifestation. Elle souligne que la Ville n'en a pas fait autant pour l'événement sur Calvin, qui est pourtant beaucoup plus important et pour lequel les organisateurs se sont donné la peine de trouver d'autres subventions.

Elle termine en affirmant que cette motion revient à accorder une autorisation de déficit. Lorsque la motion M-854 a vu le jour, elle avait une raison d'exister, car le groupe socialiste n'avait pas la certitude que le budget de 230 000 francs serait voté. Il a été voté via la proposition PR-697. Cela lui semble suffisant. Elle ajoute enfin que, si la Ville accorde cette garantie de déficit, il n'y aura plus aucune raison pour que l'Etat ou qui que ce soit intervienne dans le financement de cet événement.

Un commissaire démocrate-chrétien acquiesce et ajoute qu'il trouve dommage que, dans un milieu qui aime à se dire alternatif, on ne veuille pas composer avec des ressources diverses.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre confirme que la CARTS a reçu les représentants de l'Usine. Un budget a été présenté et voté par le Conseil municipal. A ses yeux, voter aujourd'hui ces 100 000 francs supplémentaires constitue un encouragement à dépenser n'importe quoi. Il craint que cela ne devienne une mauvaise habitude. Le commissaire précise qu'il a monté des festivals de grande envergure avec des vedettes, des musiciens et des acteurs. Or il n'a jamais dépassé ne serait-ce que d'un centime le budget prévu. Le commissaire demande que cette motion soit retirée.

Un commissaire libéral souligne que son groupe a été choqué d'entendre des organisateurs qu'ils ne feraient pas appel à des ressources autres que celles de la Ville. Ils sont finalement allés voir la Loterie romande, mais il y a là une attitude d'enfant gâté. Par ailleurs, le commissaire fait observer qu'il s'agit d'un projet avec une structure, mais sans contenu. Il n'y a aucune explication sur ce qui va être fait à l'intérieur de cette structure. Les libéraux aimeraient que, lorsque des personnes viennent demander un financement à la Ville, elles daignent au moins expliquer quel est leur message et comment elles entendent le faire passer. Concernant le risque et la sécurité, il estime que c'est à l'Etat qu'il incombe de se prononcer. Il souligne que le Conseil municipal a reçu simultanément les

demandes de financement pour les 500 ans de Calvin et les 20 ans de l'Usine, avec une demande de 100 000 francs pour le premier événement, et de 230 000 francs pour le second. Il lui semble qu'il y a un léger mélange des priorités entre l'importance relative des deux événements et le financement de la Ville de Genève. A ses yeux, si la commission des finances vote ces 100 000 francs supplémentaires, c'est faire preuve d'une injustice crasse par rapport à beaucoup d'autres projets pour lesquels la Ville n'est même pas entrée en matière alors que les gens étaient extrêmement motivés. Ici, c'est la corne d'abondance qui se déverse sur ce projet de l'Usine. Il termine son intervention en affirmant que les libéraux n'étaient déjà pas favorables à entrer en matière sur ce projet et qu'il sont encore moins enclins à voter une garantie de déficit de 100 000 francs.

Un commissaire radical ne comprend pas très bien ce que cette motion vient faire dans le giron du Conseil municipal. Il ne comprend pas davantage les allitérations du groupe socialiste, alors que le projet est en train de se faire.

M. Carasso, motionnaire, rappelle que cette motion a été déposée avant que le projet du Conseil administratif ne sorte. Sur le reste, il précise qu'il n'a même pas envie d'entrer en matière, car c'est un débat qui est aussi vieux que l'Usine.

La présidente met aux voix l'audition de M. Mugny par la commission des finances à la rentrée de septembre.

Cette proposition est refusée par 4 oui (2 UDC, 2 S), 6 non (1 AGT, 2 DC, 1 R, 2 L) et 3 abstentions (Ve).

Mise aux voix, la motion M-854 est refusée par 2 oui (S), 8 non (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 1 AGT) et 3 abstentions (Ve).

La motion M-854 est refusée par la majorité des membres présents de la commission des finances.

Premier débat

M. Grégoire Carasso (S). Je serai assez bref, puisque cet objet en tant que tel, formellement, ne repose plus sur grand-chose. Mais, politiquement, je souhaitais néanmoins dire quelques mots, parce qu'il manifeste, dans le projet U.ZN pour les vingt ans de l'institution que représente l'Usine, le premier pas de ce que j'ai eu le loisir ensuite de qualifier d'instrumentalisation de cet événement, la politique d'une majorité du Conseil administratif à l'égard de l'Usine en général et de ses festivités.

Instrumentalisation parce que, à l'époque, lorsque ce projet qui avait emballé toute l'Alternative, une fois n'est pas coutume sur les questions culturelles, le

Motion: pour les 20 ans de l'Usine

magistrat, vous, Monsieur Patrice Mugny, vous aviez souhaité conditionner le soutien de la Ville de Genève à ces festivités à un engagement du Grand Conseil, du Conseil d'Etat dans cette opération. Démarche qui, d'un point de vue de principe, correspond assez intimement et assez parfaitement aux positions socialistes de principe sur la culture.

Mais nous nous étions émus, pour ne pas dire plus, que cette posture politique vienne sur le tapis pour la première fois et uniquement sur la question de l'Usine, dans un dossier qui n'avait jusqu'ici jamais fait l'objet de controverses sur les sources de son financement. Je parle de controverses usuelles, culturelles, entre répartition des charges et des compétences Ville, communes et Canton.

Je ne vous referai pas les laïus que nous connaissons si bien sur le Grand Théâtre, où, chaque fois, le groupe socialiste en appelle, et sans conditionner l'octroi de crédits, à une participation accrue du Canton. Là, pour la première fois, de manière unique et inique à mon sens, ce lien de conditionnalité avait été imposé.

Raison pour laquelle cette motion M-854 avait vu le jour. Nous avions souhaité parer au pire et elle visait précisément à boucher le trou, par hypothèse, les cordons de la bourse étant maintenus par la droite et la droite ayant toujours été relativement frileuse, pour dire le moins, sur le soutien du Grand Conseil et du Conseil d'Etat à l'Usine.

Finalement, le projet de budget des vingt ans de l'Usine a été bouclé, cette instrumentalisation a été neutralisée. La suite, vous la connaissez, nous aurons le loisir d'en reparler dans les jours ou les semaines à venir, puisqu'il s'agit du second pas d'instrumentalisation de l'Usine dans ce dossier, lorsque les soirées du Moloko ont été saisies comme prétexte pour carrément supprimer l'entier de cette subvention.

Nous parlons donc du même dossier, de deux instrumentalisation sur des chronologies et des aspects différents. Mais il s'agit bien d'une même politique de leviers et d'instrumentalisation que le groupe socialiste regrette et condamne. Je vous remercie, Madame la présidente.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). D'abord, j'aurais juste voulu répondre à M. Carasso que lorsque le magistrat avait souhaité conditionner la subvention de la Ville pour ce magnifique projet U.ZN à l'octroi de la subvention du Canton, ce n'était en aucun cas une manœuvre, ni même une façon de contraindre le Canton, ni, surtout, de refuser la subvention de la Ville. Mais c'était parce que, dans ce Conseil municipal, nous passons tous nos débats culturels à dire au magistrat qu'il doit se débrouiller pour trouver du soutien ailleurs.

C'est donc ce qu'il essaie de faire, c'est ce qu'il fait et c'est ce qu'il voulait nous prouver en mettant ce conditionnement dans la proposition. Cet article sur le conditionnement du soutien de l'Etat, vu que nous sommes tout à fait conscients de tout ce que vient de dire M. Carasso, la majorité du Conseil municipal l'a enlevé pendant la séance plénière et le magistrat n'a pas vu là un affront. Il est tout à fait conscient de ce que signifie faire de la politique, mais il voulait simplement faire preuve de bonne foi et nous montrer qu'il faisait ce qu'on lui demandait de faire, et c'est tout à son honneur.

Les Verts vont accepter cette motion, mais pas parce que nous tenons absolument à cette garantie de déficit. Il y a eu bien des rebondissements depuis le dépôt de cette motion. D'abord la proposition, qui a été acceptée, puis le projet a pris du retard à cause de modifications dans l'autorisation de construire et, finalement, l'année a passé et nous savons maintenant que le Conseil administratif avait décidé de ne pas déposer une nouvelle proposition.

Mais, entre-temps, nous avons appris le déroulement de négociations. Par conséquent, si les Verts acceptent cette motion pour une garantie de déficit, c'est surtout pour envoyer un signe positif au Conseil administratif et lui montrer que nous soutenons très grandement ses efforts de négociations et que nous espérons vivement qu'ils aboutiront à une solution heureuse pour l'Usine, et donc pour nous.

Le projet que souhaite réaliser l'Usine est un projet d'ouverture sur le quartier, lequel, nous le savons, en a absolument besoin. Je souligne d'ailleurs que la fête du quartier de la Coulouvrenière a eu lieu le week-end passé. C'était très sympa et les membres de l'Usine ont beaucoup travaillé pour cette fête de quartier qui a plu, je crois, à l'ensemble des personnes qui y ont participé.

Nous continuons de soutenir ce projet. Nous renvoyons cette motion au magistrat pour l'encourager à trouver une solution heureuse au plus vite. Merci, Madame la présidente.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que notre collègue Verte a de curieuses façons d'appréhender la situation. Nous n'avons pas la même interprétation de l'attitude du magistrat que celle qu'elle prétend que ce magistrat aurait eue. Je crois que lorsque le Conseil administratif doit gérer des dossiers de subventions et qu'il remarque que les institutions ne respectent ni les conventions ni les usages, il est tout à fait du devoir de ce Conseil administratif de réagir et de ne pas verser de l'argent.

Si je me réfère à ce que j'ai lu dans la presse et aux rapports qui nous ont été transmis, c'était bien là le problème posé. M. Mugny a eu raison d'intervenir dans

Motion: pour les 20 ans de l'Usine

ce sens. Tout à l'heure, vous citiez la droite, mais vous vous rappelez que le Parti démocrate-chrétien était assez ouvert quant à ce projet de l'Usine. Toutefois, nous avons mis des cautions et nous avons raison. Ces vingt ans n'ont pas été fêtés l'année voulue et je crois que nos doutes et les cautions que nous avons mises étaient tout à fait justifiés.

Nous, sur les bancs de la droite, nous nous demandons quand cet anniversaire sera célébré. On ne va quand même pas fêter les vingt ans de l'Usine dans cinq ans... Cela devient complètement aberrant! A moins que vous ne vouliez faire durer cette subvention *ad vitam aeternam*... Je sais que c'est un peu de mise sur certains bancs, mais en tout cas pas sur les nôtres. Nous nous opposerons à cette motion.

M. Grégoire Carasso (S). Madame la présidente, si vous voulez transmettre à mon préopinant démocrate-chrétien, mon camarade Pascal Holenweg vient de me le souffler, même dans le pire de ces scénarios, nous pourrions fêter dans cinq ans les vingt ans de l'Usine...

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de la motion sont refusées par 36 non contre 29 oui.

La présidente. La motion est donc acceptée.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'assurer une garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs (cent mille) concernant la réalisation par l'Usine de son projet U.ZN.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

- 7. Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner la motion du 28 avril 2008 de M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Mary Pallante, MM. Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Thierry Piguët, Patrick Baud-Lavigne, Christophe Buemi et Gérard Deshusses, renvoyée en commission le 26 novembre 2008, intitulée: «Promotion du sport et de l'activité physique tous âges par des équipements sportifs de proximité» (M-796 A)¹.**

Rapport de M^{me} Patricia Richard subrogée par M. Simon Brandt.

Préambule

Cet objet a d'abord été traité à la commission des sports et de la sécurité, qui s'est réunie le 5 février 2009 sous la présidence de M. Jean-Louis Fazio. Suite à la modification du règlement du Conseil municipal réorganisant les commissions, cet objet a ensuite été renvoyé à la commission de la jeunesse et des sports qui s'est réunie sur cet objet le 19 avril 2010.

Le changement de rapporteur est dû au renvoi dudit objet dans une nouvelle commission dont la titulaire initiale ne faisait pas partie. Le nouveau rapporteur prie donc, par avance, d'excuser les éventuels oublis ou imprécisions relatifs à la séance de commission à laquelle il n'a pas participé.

Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Consuelo Frauenfelder et Tamara Saggini, que le rapporteur remercie pour leur excellent travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- la politique menée par le magistrat chargé du Service des sports de la Ville de Genève, et notamment les axes développés lors du Forum des sports de janvier 2008, dont il est l'initiateur (prévention santé, développement des infrastructures sportives en milieu urbain, etc.);
- que les équipements sportifs de proximité sont des lieux d'échange et de convivialité qui favorisent la pratique sportive et l'activité physique;
- que le sport et l'activité physique jouent un rôle essentiel dans la promotion de la santé;

¹ «Mémorial 166^e année»: Développée, 2911.

- la valorisation et la promotion du sport en tant que facteur de cohésion sociale;
- que plusieurs municipalités ont développé avec succès des infrastructures sportives en milieu urbain,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre en place des équipements sportifs simples, réalisés sur le domaine public, accessibles librement, sept jours sur sept, à destination de toutes les catégories d'âge de la population dans chaque quartier de la ville, y compris de petits parcours santé.

Séance du 5 février 2009

Audition de M^{me} Diana Duarte Rizzolio, motionnaire

M^{me} Diana Duarte Rizzolio présente la motion M-796. Cette motion a été envisagée après un voyage au Portugal, où elle a pu apprécier ce type d'équipement sportif dans la rue. Elle rappelle, par ailleurs, avoir envoyé des images à la commission afin de donner des exemples de structures existantes.

Cette motion a été défendue en séance plénière et M^{me} Duarte Rizzolio vient répondre aux questions ou suggestions que cette commission pourrait émettre. Il n'est en tout cas pas question ici, comme le laissait entendre un élu de l'Union démocratique du centre en séance plénière, de fermer des rues pour y construire des équipements sportifs, même si certaines personnes ont par ailleurs trouvé cette motion parfaite. Il s'agit d'aménager des espaces ou des parcs de la Ville, où l'espace public est assez large pour accueillir ce type d'équipement. Cette motion est née bien avant le Forum des sports, durant lequel ils ont aussi discuté du sport en milieu urbain; les documents relatifs sont disponibles en ligne où apparaissent également le nom des experts qui ont réagi par rapport à cette motion.

Le président demande si M^{me} Duarte Rizzolio peut être plus précise dans ses informations.

M^{me} Duarte possède, par exemple, un extrait d'un catalogue qui montre l'aménagement d'une place à Bordeaux. Mais l'objet de cette motion n'est pas de choisir d'après un catalogue, mais bien de réfléchir à des aménagements spécifiques pour Genève, en dur. Le catalogue donne cependant des idées des différents aménagements possibles. Le département de M. Tornare a déjà planché sur le projet et un groupe de travail s'est créé, composé de personnes du sport et de l'école.

Le président a une question par rapport à la demande effective pour ce genre d'installations: des contacts ont-ils été pris avec différentes associations ou groupes de jeunes?

M^{me} Duarte Rizzolio répond que, à un moment, elle en avait discuté avec M. Tornare, mais ni elle ni M. Coste n'ont suivi les projets d'aménagement. Son amie, M^{me} X, lui a également envoyé une image qu'elle leur présente.

Une commissaire intervient. Elle s'est rendue à la journée organisée par M. Tornare et cette motion est effectivement ressortie; elle présente des idées toutes simples. Comme lors de l'audition, au sein de cette commission, des jeunes qui pratiquaient le skate et qui demandaient des choses toutes simples, peu coûteuses, comme des angles de mur, des trottoirs de rue. De prime abord, elle se dit donc favorable à cette motion.

Un commissaire aimerait revenir sur ce qu'il avait déjà dit en séance plénière, à savoir qu'il est tout à fait contre cette idée, pour la simple et bonne raison qu'il y a, à Genève, des quartiers chauds où la dégradation de ces articles de sport pourrait être très rapide. L'idée de base est par contre excellente, mais pourquoi ne pas investir les écoles ou les salles de gym, qui pourraient être ouvertes plus tard, sous la surveillance d'un responsable? Pourquoi les implanter à l'extérieur?

M^{me} Duarte Rizzolio rétorque que l'ouverture des écoles en dehors des horaires pourrait aussi engendrer des problèmes. En outre, les surveillants sont souvent non rémunérés.

Le commissaire dit ne pas craindre les déprédations à l'intérieur.

Une commissaire va dans le sens de son préopinant: un recensement a-t-il été fait sur ce qui existe déjà dans les parcs à Genève? Elle juge qu'il n'est pas évident de faire du sport en pleine ville et elle pencherait, elle aussi, pour des espaces fermés. Mais ne faudrait-il pas s'adresser au Service de l'aménagement urbain?

M^{me} Duarte Rizzolio répond qu'elle en fait partie. Dans le plan directeur, on peut voir une carte qui montre que tous les équipements sportifs sont en périphérie de la ville.

La commissaire demande ce qu'il en est du parc Bertrand.

M^{me} Duarte Rizzolio répond que les pistes de santé ne sont pas entretenues, et qu'il y a un manque à ce niveau-là. De nombreux équipements ont été détruits dans les parcs à cause des normes de sécurité. Cette motion concerne des équipements pour tous les âges.

La commissaire dit que ce n'est pas évident d'installer des équipements spécifiques, sans une personne qui explique les exercices. Elle revient sur les parcs existants, où l'on est plus protégé de l'extérieur.

Le président demande alors si la motionnaire s'est renseignée au niveau des assurances.

M^{me} Duarte Rizzolio n'a pas de réponse.

Un commissaire déclare qu'il est totalement acquis à cette idée, mais qu'il souhaite faire des remarques préliminaires. Premièrement, les jeux évoqués ne concernent nullement les espaces fermés, la proposition est ici totalement dif-

férente. Il existe des quartiers en ville un peu désavantagés, où les enfants souhaitent aller jouer une demi-heure avant le repas, le lieu ne doit donc pas être trop éloigné. En outre, les jeux proposés ne sont pas de ceux qui se dégradent facilement. Enfin, il souhaite émettre une réserve: il ne faudrait pas tendre à l'uniformité et choisir d'après un catalogue. D'autres types de jeux existent, comme les murs de grimpe et les minibaskets. Il serait judicieux d'adapter les jeux aux différents quartiers.

M^{me} Duarte Rizzolio répond que c'est le but de cette motion: construire des équipements diversifiés, de concert avec les habitants, qui répondent à des besoins spécifiques.

Le commissaire déclare qu'il existe des murs de grimpe de 1,50 m, qui sont sans problèmes de sécurité. Il aime penser en fonction de la typologie, et ne pas faire quelque chose de trop standard.

M^{me} Duarte Rizzolio répond que tous les jeux sont aux normes européennes, mais que, sur la proposition à voter au Conseil municipal, 30% du budget est investi par des entreprises sociales, aussi bien au niveau de la création.

Le commissaire a une dernière remarque. Il a pu observer que les jeux utilisés par les jeunes ne sont pas vilipendés. A partir du moment où l'on s'en sert, les jeux ne sont pas détruits. Les jeunes ont le souci de conserver leurs propres jeux.

Un commissaire déclare que la problématique évoquée ici est relativement large. Ces propositions se complètent, mais il existe différents types de sport d'extérieur. Le sport dit «de rue» engendre une problématique nouvelle, à laquelle il faudrait attacher un concept nouveau, pour ne pas risquer de tout homogénéiser. Il faut penser à l'aspect pratique du sport au niveau de l'aménagement. Une première mesure consisterait à ne pas faire de l'antisport de rue, comme sur la place de l'Octroi, clairement construite afin d'empêcher les skateboards.

M^{me} Duarte Rizzolio souhaiterait ajouter qu'elle a entendu la conférence de M. Aurelio Berardi, un historien du sport, citant Rousseau ou Amiel, qui déjà évoquaient l'exercice du sport comme partie intégrante de l'histoire de Genève. Elle a également contacté M^{me} Brunier, qui fait référence en matière d'aménagement, mais elle ne connaissait pas ce sujet.

Un commissaire dit partager les propos de son préopinant en ce qui concerne un concept global. Il faut aussi réinvestir les parcs publics, pas seulement pour les promeneurs, les joggeurs, mais les investir de manière créative. Par exemple, le bois de la Bâtie étant en travaux, l'occasion pourrait être saisie d'aménager ce parc. L'aménagement du territoire est une question importante.

M^{me} Duarte Rizzolio précise que cette motion ne concerne pas seulement les parcs, mais aussi les espaces publics, qui étaient bien plus utilisés à l'époque.

Une commissaire dit être tout à fait d'accord avec l'idée du sport dans la ville, mais en voyant les photos elle hésite, car elle pensait au sport comme il est exercé en Afrique. Ces photos la bloquent, l'équipement est trop important.

M^{me} Duarte Rizzolio répond que ces images sont des exemples. La volonté est de proposer un équipement pour tous les âges.

Un commissaire aimerait juste attirer l'attention de la commission sur cette idée de proposer une activité physique qui concerne tous les âges. Une personne de 60 ou 80 ans ne fait que lancer un ballon ou sauter à droite et à gauche; alors combien de temps durerait cet équipement? Il pense que cette motion ne concerne que les jeunes en planche à roulettes.

M^{me} Duarte Rizzolio soutient que même ce genre d'équipement dure.

Le commissaire pense encore une fois que l'idée de base est parfaite, mais qu'il faut éviter de proposer du basket au troisième âge.

Une commissaire précise que l'on parle ici non pas de sport mais d'activité physique, elle voudrait savoir si M^{me} Duarte Rizzolio a contacté des associations de personnes âgées.

M^{me} Duarte Rizzolio répond par la négative.

Une autre commissaire dit s'inquiéter au sujet des assurances. Que se passe-t-il en cas d'accident? Qui est responsable?

M^{me} Duarte ne le sait pas.

Une commissaire souhaite pouvoir répondre à cela. Elle pense savoir que, si un enfant se blesse sur une aire de jeu, la commune n'est pas responsable, à moins que l'équipement ne soit pas aux normes. La personne doit pouvoir prouver que c'est la dangerosité de l'engin qui a conduit à l'accident, sinon c'est la responsabilité civile qui paye.

La commissaire dit qu'il incombe donc à la Ville de mettre des équipements totalement homologués. Elle a grandi dans une école où les équipements étaient très bons, mais ils ont gentiment été remplacés, car ils n'étaient plus aux normes. Quelle est donc la durée de vie d'un équipement, avant qu'il ne soit plus aux normes, qui elles, évoluent?

M^{me} Duarte Rizzolio précise que, il y a trente ans, il n'y avait pas de normes. Aujourd'hui, des normes européennes sont en vigueur.

Un commissaire dit pratiquer l'alpinisme. Les accidents n'interviennent jamais sur les structures, mais toujours sur le terrain. Pour revenir aux propos d'un autre commissaire, il ne faut pas confondre les sports sociaux, qui ont besoin

d'une aire spécifique et ne peuvent se pratiquer dans la rue, qui nécessitent un encadrement particulier, avec la proposition qui est faite. Il aimerait connaître les possibilités de diversité du projet.

M^{me} Duarte Rizzolio répond qu'il n'y pas de limites, les équipements dépendront de l'espace environnant. On ne construira pas la même chose à côté d'un hôpital ou dans un parc.

Le commissaire dit que, dans certains endroits, comme au Bout-du-Monde, la Ville a mis des plaquettes qui expliquent les exercices.

M^{me} Duarte Rizzolio répond que, sur chaque type de jeu, il y aura une cote en couleur avec des indications.

Une commissaire a plutôt des remarques par rapport aux aînés et fait référence à son expérience personnelle, il y a des personnes âgées qui sont très sportives. L'image communiquée par M^{me} X l'a beaucoup séduite. Elle se demande si l'on ne devrait pas entendre M. Voirol.

Une commissaire a une remarque d'ordre général. Tout ce qui concerne le sport en Ville de Genève est le parent pauvre. En outre, elle pense qu'il ne faut pas opposer les salles de gym des écoles aux petits aménagements proposés par la motion, les deux sont complémentaires. Se sont-ils renseignés pour savoir, toute proportion gardée, quelle est la part du budget qui va au sport dans d'autres villes?

Une autre commissaire trouverait bien l'installation de parcours qui incitent le tout public au sport, comme les parcours Vita. Cela manque en ville de Genève. Il faudrait trouver un lien entre le cheminement des piétons et des petits aménagements qui stimulent.

Un autre commissaire rejoint les propos de la préopinante: en lieu et place de cette motion, pourquoi ne pas réhabiliter tous les parcours Vita, dont certains pourraient mener au centre? Par exemple, lors des travaux du bord du lac, pourquoi ne pas faire, sur la rampe depuis Vézenaz, un circuit dans le style Vita.

Le président précise que Vézenaz n'est plus sur le territoire de la Ville.

M^{me} Duarte Rizzolio insiste sur le fait que cette problématique sera prise en compte lors de l'aménagement.

Une commissaire déclare qu'il existe des possibilités de louer les salles de gym en dehors des horaires. Une unité existe au Département de l'instruction publique, mais les horaires manquent de flexibilité.

Le président déclare qu'il connaît huit ou dix écoles où l'on peut pratiquer le basket.

Un commissaire dit avoir demandé à M. Tornare et à M. Voirol si l'école de Champel pouvait ouvrir pour des leçons de djudjitsu. La réponse avait été négative; seuls les Pâquis pouvaient ouvrir leurs écoles pour le sport en dehors des horaires.

Le président annonce que M. Tornare sera auditionné dans deux semaines.

Un commissaire déclare que l'on compare souvent l'immense différence entre le département des sports et celui de la culture mais que, bien souvent, les personnes qui œuvrent pour le sport sont bénévoles.

Le président lance alors la discussion concernant cette motion et précise que, M. Tornare venant dans deux semaines, il pensait mettre cette motion à l'ordre du jour de ce jour-là.

Une commissaire se dit prête à voter lors de cette séance, car cette motion est pleine de bon sens. Les parcs se prêtent bien à cet aménagement, les équipements ne sont pas coûteux, ils sont accessibles à toutes les catégories d'âge et pas seulement pour les enfants.

Un commissaire insiste quant à lui pour auditionner M^{me} Irminger, du Service des écoles, M^{me} Widmer et M. Voirol. Ils avaient en effet laissé entendre qu'une collaboration plus soutenue avec le Service des sports serait souhaitable. Ne pourrait-on pas entendre également une personne de l'aménagement urbain?

Le président propose M^{me} Giraud.

Un commissaire trouve cette proposition généreuse et il souhaite aller dans son sens. Mais, concrètement, il ne trouve rien dans le plan financier d'investissement qui ait trait à l'aménagement sportif de rue. Il y a là un problème et une contradiction.

Un autre commissaire a une petite question par rapport aux besoins des associations d'aînés; y aurait-il vraiment un intérêt de leur part? Il n'est pas convaincu que les aînés soient intéressés par ce type d'infrastructure. Quant aux jeunes, ils arrivent toujours à leurs fins avec ce qu'ils ont dans la rue.

Une commissaire aimerait savoir si la motion pourrait couvrir une ouverture plus large, en étendant, par exemple, l'idée aux piscines, aux cours d'aquagym, qui demeurent chers pour les jeunes ayant peu de moyens.

Une autre commissaire trouve cette idée très intéressante, mais insiste sur le fait que la motion ne couvre pas cela. Il s'agit vraiment d'investir les espaces extérieurs.

Une commissaire n'a pas les mêmes préoccupations que son collègue concernant les aînés; elle certifie que l'intérêt des aînés pour le sport est grand. Avant

d'entrer dans un établissement médico-social, beaucoup sont encore très actifs, et elle est certaine qu'ils vont amortir les équipements.

Le président déclare que, étant donné le nombre de propositions d'auditions évoquées, il est préférable de remettre le vote. Il craint, cependant, de ne pas pouvoir réunir l'organisation de M. Tornare et des personnes citées en même temps.

La commission est d'accord avec ce procédé. Lors d'une séance ultérieure, celle-ci jugera utile d'auditionner uniquement M. Tornare et ses services.

Séance du 19 avril 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M^{me} Carine Bachmann, codirectrice du département, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

En préambule, M. Tornare souhaite remercier les auteurs de la motion. Depuis trois ans, lorsqu'il a repris le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, il a remarqué du bon comme du mauvais, par exemple des matériaux non recyclables ou conçus par des enfants, ce qui n'est pas acceptable.

Il explique qu'il faut faire attention lorsque l'on met en place des installations, qu'il faut un encadrement et un entretien. Il faut aussi choisir un lieu stratégique. En conclusion de leurs réflexions, ils peuvent leur présenter, ce soir, un projet qui découle d'une réflexion commune.

M. Voirol commence la présentation en rappelant les objets du projet proxisports. Le premier était de favoriser la proximité d'une activité physique pour tout âge et tout sexe. Le second était de valoriser la mise à disposition d'aménagements répondant aux nouveaux besoins en matière d'activité physique, et le dernier de profiter du développement des sports urbains pour créer une activité sociale. Un des buts du projet est de lutter contre la sédentarité. Ils arrivent à proposer trois types d'aménagement, dont le premier est un golf urbain, un mélange de golf et de minigolf en pleine ville, avec les cannes et des balles qui ne feront pas de dégâts. Le principe, qui existe à Fribourg et à Morges, est de bouger et de découvrir un certain nombre de lieux.

Un parcours au centre-ville qui partirait du parc des Bastions, jusqu'à la promenade des Lavandières (vers le Bâtiment des Forces-Motrices) est prévu. Le principe est d'amener la balle le plus proche de certaines installations. C'est un projet qui intéresse très fortement Genève Tourisme.

M. Tornare souligne que cela a beaucoup de succès, car c'est ludique et intéressant.

M. Voirol continue en disant que l'on ne peut pas aller de l'avant sans l'aide d'autres services. Le Service des espaces verts et de l'environnement, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, le Service des écoles et institutions pour l'enfance et le Service de la sécurité et de l'espace publics les soutiennent. Deux types de budget sont prévus: un budget d'investissement de 25 000 francs et un budget de fonctionnement de 115 000 francs. Il faudra du personnel temporaire pour la période saisonnière à raison de trois personnes.

M. Tornare explique que, sur les 115 000 francs, ils essayeront de trouver des sponsors et du mécénat.

M. Voirol poursuit en expliquant le deuxième aménagement: le fitness inter-générationnel en plein air, approuvé par des thérapeutes et des médecins reconnus. Trois emplacements ont été définis: le parc Bertrand, le parc des Eaux-Vives et le parc des Franchises. Ils sont répartis entre les rives gauche et droite. Le budget d'investissement est de 180 000 francs par emplacement, et celui de fonctionnement de 5500 francs.

M. Tornare explique que le projet peut intéresser des sponsors qui ont comme but de promouvoir le mouvement et le sport.

M. Voirol termine en expliquant que le troisième concept est celui des arènes multisports fixes et mobiles. L'emplacement possible pour l'instant serait la voie couverte des CFF à Saint-Jean pour l'arène fixe. L'arène mobile, elle, serait utilisée lors des événements ponctuels. Le budget d'investissement atteint les 195 000 francs et le budget de fonctionnement 116 500 francs.

M^{me} Bachman précise qu'il s'agit d'un avant-projet à modifier et à améliorer selon les idées de la commission. Dans ce type d'installation, il y a beaucoup plus d'options que celles présentées, mais les critères étaient une activité sportive ouverte à tout le monde, la promotion des sports urbains sans conditions horaires et la contribution à l'échange social.

Une commissaire s'étonne que la plaine de Plainpalais n'ait pas été citée dans le projet.

M. Tornare répond que la plaine est en train d'être entièrement refaite, avec un nouveau skate-park et une nouvelle place de jeux. Il faut arrêter de la surcharger, de même que d'autres places, comme le Jardin anglais ou le parc des Bastions.

Un commissaire demande, en ce qui concerne le golf urbain, en cas de perte de balle, si les participants doivent revenir au point de départ.

M. Voirol dit que, dans tous les cas, les gens retournent à la case départ à la fin du trajet. Ce sont de petites distances, mais il n'est pas impossible d'imaginer de partir avec deux balles.

Le commissaire poursuit et demande, en cas de crise cardiaque d'un utilisateur par exemple, qui prendrait en charge l'incident.

M. Tornare répond qu'il s'agira de l'assurance privée de la personne.

Le commissaire demande la raison du choix du parc des Eaux-Vives, et non de celui du bois de la Bâtie.

M. Tornare répond que le bois de la Bâtie a d'autres exigences de par son statut de forêt, mais ils ont des projets pour l'aménagement du bois.

Un commissaire demande comment ils ont envisagé les effets des nuisances sonores pour les arènes. Pendant la nuit, il s'agit de se reposer et il demande donc quel sera le rythme journalier.

M. Voirol explique que les arènes peuvent être fermées à une certaine heure mais, en effet, cela n'empêchera pas celui qui veut l'escalader d'y entrer.

Un autre commissaire demande pourquoi trois sites ont été choisis et pas quatre.

M. Tornare répond que, s'ils trouvent un financement privé, ils ajouteront des sites. Il donne l'exemple du réaménagement du parc des Franchises où la communauté iranienne s'est engagée à payer une partie du financement.

M. Voirol ajoute que, sur la rive droite, il y a plus d'installations que sur la rive gauche.

Une commissaire remarque que, sur la rive droite, il y a deux installations prévues, alors que dans des lieux où il y aurait besoin d'infrastructures comme aux Cropettes, à Beaulieu ou à Geisendorf, où il y a beaucoup de jeunes, il n'y a rien de prévu.

M. Tornare répond qu'on peut le prévoir.

M^{me} Bachman dit que c'est un point important. Les arènes mobiles seraient parfaites pour les demandes ponctuelles d'animation dans un quartier, avec une équipe d'animation socioculturelle, qui attirerait plutôt les adolescents que les enfants.

Une commissaire dit trouver intéressant les avant-projets. Elle aimerait intervenir sur le fitness intergénérationnel en plein air. Elle est d'avis que les équipements ne vont pas seulement intéresser le troisième âge, mais aussi les personnes dès 50 ans. Cette frange de la population va être intéressée à participer. Si on élargit la population susceptible d'être intéressée, il faudra un petit encadrement au niveau des panneaux.

M. Tornare répond qu'il y a ceux ou celles qui se serviront des installations pour passer un bon moment. On peut envisager un entraînement en donnant des rendez-vous, par exemple. Ils ont vu cela en Asie, quelques moniteurs sur une

estrade qui mettent de la musique et commencent à faire quelques mouvements pour lancer l'entraînement.

Un commissaire dit que, en ce qui concerne le golf, dans les cas qui existent déjà, cela marche très bien. Quant au fitness, il demande s'il y a un travail qui a été fait avec la Cité Seniors par exemple.

M. Tornare répond que cela fait trois ans qu'ils essayent de travailler entre services et de discuter ensemble.

Une commissaire demande si le parcours du golf urbain suit le plan piétons.

M. Voirol répond que ce n'est pas garanti, l'idée serait de faire un parcours intéressant au niveau touristique aussi. En ce qui concerne le budget, il déclare que tous les chiffres ont été axés sur ce qui existe ailleurs, et ce sera évolutif en fonction des décisions finales.

La commissaire dit qu'en Espagne aussi il y a beaucoup de personnes qui se réunissent, même sans moniteurs, sur des installations ludiques pour faire du sport ensemble.

Un commissaire demande s'ils ont une idée sur une caution possible concernant le golf.

M. Voirol dit qu'ils ont pensé à la pièce d'identité.

Un autre commissaire souhaite les féliciter pour le projet. Il a cependant un petit peu de peine à imaginer le projet du golf. Il pense qu'il serait préférable de l'installer dans un parc pour le démocratiser.

M. Voirol dit que cela ne sera qu'après une période de test que cela sera concrétisé. A Fribourg, en tout cas, du mois d'avril au mois de décembre, le golf fonctionne.

Un commissaire demande si M. Tornare ne pense pas qu'il y aura des problèmes avec les Verts, car il semble, selon les plans et les photos, que quelques arbres vont devoir être abattus pour laisser la place aux installations.

M. Voirol dit que c'est un avant-projet pour montrer où pourrait se positionner un aménagement, mais ils ne vont rien couper.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, le président remercie le magistrat et ses services qui prennent congé de la commission.

Discussion générale

Après avoir demandé si la commission souhaitait procéder à des auditions supplémentaires, le président ouvre la discussion sur la motion M-796.

Un commissaire socialiste déclare que son groupe est satisfait des propositions du magistrat. Il propose donc le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Une commissaire démocrate-chrétienne dit que son groupe votera également la motion.

Un commissaire des Verts affirme que son groupe est intéressé par ce projet. Le golf est plus proche du tourisme et le fitness est plus dans l'idée qu'ils avaient des installations. Ils sont favorables au vote.

Une commissaire d'A gauche toute! dit qu'ils voteront pour la motion, cependant ils auraient vu plus petit mais mieux réparti, pour que ce soit un peu plus accessible à tous.

Le second commissaire d'A gauche toute! complète en disant qu'il y a des tas de petits équipements pas compliqués à installer un peu partout. Il trouve dommage que les structures soient éparées. La motion est bonne, la rétroaction moins.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que son groupe votera pour la motion. Il faut commencer par un projet et voir ce que cela donnera.

Le commissaire des Verts dit qu'il y a une confusion entre la motion et le projet. Ce n'est pas un chèque en blanc pour réaliser ces installations que la commission vote. Il souligne que le sport le plus simple est la course et l'idée de mettre des panneaux chronologiques, une sorte de parcours pour la course, serait également facile à réaliser.

Une autre commissaire socialiste insiste sur le fait que l'on vote la motion et non pas le projet. La motion demande une installation dans chaque quartier, mais le projet est une première partie de la réponse à la motion.

La commissaire démocrate-chrétienne abonde dans ce sens, elle souligne également que la commission ne donne pas carte blanche.

Le commissaire radical votera également la motion.

Au nom du groupe libéral, le président dit qu'il votera cette motion qui est une déclaration d'intention avec une partie de la réponse. Ce sont trois projets et la commission a le droit de se prononcer sur tous. Il y aura bientôt un nouveau magistrat, donc ce sont des projets qui sont en attente.

Vote

Mise aux voix, la motion M-796 est acceptée à l'unanimité des membres de la commission, soit 14 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT, 2 DC, 1 L, 1 R, 2 UDC).

Premier débat

M^{me} Martine Sumi (S). La motion M-796, qui demande la promotion du sport et de l'activité physique pour tous âges par l'installation d'équipements sportifs de proximité, s'inscrit dans la dynamique mondiale actuelle de la santé. En effet, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande à toutes et à tous une activité physique minimale de trente minutes par jour.

Le manque d'exercice est un des facteurs participant à la dégradation lente mais constante de la santé de la population suisse. Du reste, l'activité physique et le sport ont également des effets psychiques et sociaux bénéfiques, par exemple pour la gestion du stress, l'estime de soi, l'intégration sociale ou l'éducation à un mode de vie sain et actif.

Dans le cadre de l'examen de la présente motion, la direction du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a présenté aux commissaires, en avant-première, trois types d'aménagement de proximité, intitulés globalement «proxi-sports». Aujourd'hui, nous ne nous intéresserons qu'au fitness intergénérationnel en plein air, qui fait l'objet de la motion.

Pourquoi réfléchir à un fitness intergénérationnel en plein air? Parce que favoriser la pratique d'une activité physique de proximité en toute liberté est, dans la mesure de ses possibilités, extrêmement important, quels que soient l'âge, le sexe, la classe sociale de chaque individu. Parce qu'il faut mettre à la disposition du public des aménagements de qualité répondant aux nouveaux besoins en matière d'activités physiques de proximité. Parce qu'il faut valoriser le sport en tant que facteur d'intégration et de cohésion sociale. Parce qu'il faut améliorer la prévention sanitaire.

Qu'est-ce qu'un fitness intergénérationnel en plein air? Là, il s'agirait d'appareils de fitness pour personnes actives dès l'âge de 15 ans et pour les aînés; certains d'entre eux seraient destinés du reste également aux malvoyants et aux personnes à mobilité réduite. Un libre accès serait donc offert gratuitement, toute l'année et à tout moment de la journée. Ces aménagements permettraient de s'adonner à des exercices cardiovasculaires, de musculation et de stretching, ainsi qu'à des exercices de coordination.

Ces équipements font office de façon optimale d'échauffement, ce qui évite, pour les sportifs traditionnels, des blessures et des claquages. Ils sont idéaux pour garantir une activité physique pour toutes les tranches d'âge. La réalisation de ces infrastructures est vivement recommandée et nécessaire pour donner la possibilité à chaque citoyen et citoyenne de faire gratuitement de l'exercice, sous forme modérée, voire thérapeutique.

Les commissaires ont pu relever, lors de ces auditions, combien la Ville de Genève met déjà en évidence l'importance qu'elle attache tant à la démocratisa-

tion de la pratique d'activités physiques qu'à la valeur d'exemplarité du sport, à son rôle social et à sa contribution à la santé de toute sa population.

En résumé, ce projet de fitness intergénérationnel en plein air encore à l'étude va dans la même direction que l'intention de la présente motion, acceptée à l'unanimité de la commission. Cette direction, c'est la mise à disposition d'équipements sportifs simples et accessibles, sept jours sur sept, pour toutes les catégories d'âge.

L'Alternative vous recommande d'accepter cette excellente motion, afin que le Conseil administratif revienne prochainement devant ce plénum présenter son projet de fitness intergénérationnel en plein air et les autres pans de son projet appelé «proxi-sports».

M^{me} Odette Saez (DC). Cette motion a été acceptée à l'unanimité, comme vient de le dire ma préopinante, et elle demande des équipements sportifs simples et accessibles sept jours sur sept destinés à tous les âges, avec une spécificité dans chaque quartier.

Je vais essayer de le faire un peu court, puisque ma préopinante vous en a déjà parlé, mais ces projets sont en cours. Il y a un golf, avec un parcours au centre-ville qui irait des Bastions jusqu'au Bâtiment des Forces-Motrices; il ferait l'objet d'un partenariat public-privé, ce que le Parti démocrate-chrétien ne peut qu'encourager.

Une deuxième action consisterait en un fitness intergénérationnel en plein air dans trois parcs de la ville, le parc Bertrand, le parc des Eaux-Vives et celui des Franchises. Enfin, tous ces projets participent d'une bonne image pour le tourisme et, évidemment, ils seront bénéfiques pour la santé de la population.

Vous l'aurez compris, le Parti démocrate-chrétien acceptera cette motion qui, je vous le rappelle, a été votée à l'unanimité en commission, et il vous demande de faire de même.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Effectivement, après le long exposé de M^{me} Sumi, tout le monde ne peut que se ranger derrière le constat et les objectifs que l'on retrouve derrière cette motion. D'ailleurs, la commission a largement accepté ce principe de réaliser des équipements sportifs urbains en ville de Genève.

Néanmoins, il y a un détail derrière lequel se cachera le diable... En effet, qu'entend-on par «équipements sportifs urbains»? Nous voudrions éviter, nous

les Verts, de nous retrouver avec un concept qui aurait émergé on ne sait d'où et qui, d'ici à quatre ans, aurait pris la mousse, puisque personne ne l'aurait utilisé.

Je pense que de tels aménagements, assez nouveaux dans les centres urbains, devront être réalisés de façon concertée, réfléchie, pour qu'ils répondent réellement aux besoins des personnes à qui ils sont destinés. Par exemple, pour parler d'une installation intergénérationnelle, il faudra quand même vérifier auprès des milieux concernés si ce genre de structures leur convient et si elles sont situées au bon endroit.

M^{me} Saez en a parlé, d'autres types d'équipements nous conviennent moins pour répondre à cette motion. On a mentionné le minigolf. Le minigolf, c'est sympa au niveau touristique et pour découvrir la ville de Genève, mais j'ai un peu plus de peine à le considérer comme un équipement sportif à part entière. Je crois qu'on confond, une fois de plus, les équipements sportifs et les équipements touristiques et, dans ce sens-là, ce projet ne nous semble pas aller dans la bonne direction.

En résumé, nous soutiendrons cette motion, mais nous serons extrêmement attentifs à ce que ces infrastructures soient vraiment en adéquation avec les besoins et les envies des habitants et qu'elles ne servent pas simplement à se donner bonne conscience.

M. Olivier Tauxe (UDC). L'Union démocratique du centre sera favorable au développement des activités sportives pour tous et à chaque âge. Toutefois, lors du débat en commission, Messieurs-dames ici présents, on a évoqué une certaine idée trouvée au Portugal, on a mentionné des aménagements à Bordeaux, on a signalé des entraînements en Asie, voire en Afrique... Ne me demandez pas quel pays d'Afrique, il n'a pas été cité.

Nous nous assurerons que les aménagements prévus respecteront le caractère de notre ville. Je m'explique. Lors de la présentation de cette motion, nous avons fait part de notre inquiétude quant au climat actuel d'incivilités, de destructions de tous ordres et d'irrespect de la propriété d'autrui.

Cette inquiétude subsiste et, mon groupe et moi-même, nous réitérons notre souhait d'une implantation prudente, afin de juger si le matériel est respecté, chose dont personne ici n'a parlé jusqu'à maintenant. Nous sommes bien d'accord? On installe les objets, bonjour et on y va! Prudence, car la sagesse voudra que l'on en tire les conséquences.

Nous demandons donc au magistrat en charge de bien vouloir tenir la commission de la jeunesse et des sports au courant d'éventuelles dégradations volon-

taires du matériel qui sera installé sur les trois sites prévus, matériel payé par le contribuable, je vous le rappelle.

Pour l'Union démocratique du centre, l'esprit de la motion demande du matériel simple et rien de plus. C'est pourquoi nous nous rallions aux autres partis et nous acceptons cette motion. Mais prenez garde aux éventuelles déprédations!

M. Rémy Burri (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical soutiendra cette très bonne motion. Les problèmes de sédentarité sont nombreux et c'est une des principales causes de maladies de la population aujourd'hui. Je pense que demander au Conseil administratif de réfléchir et de faire des propositions dans ce sens est un bon signe.

Pour toutes les bonnes raisons que nous avons déjà entendues, nous étudierons de très près les projets qui nous seront proposés. Il est important que ces aménagements résistent tant aux intempéries qu'aux déprédations. Si on ne peut rien faire contre les intempéries, je pense qu'on peut prévenir les déprédations en évitant de mettre des objets trop délicats.

C'est vrai que, dans la foulée de cette motion proposée par notre collègue Diana Duarte Rizzolio, j'avais pu voir les installations de Lisbonne. C'était assez sympa, pratique et pas forcément très délicat ni sujet à des dégradations. Je pense qu'il y a des bonnes idées à tirer de ce qui a pu se faire à Lisbonne.

Voilà, le groupe radical soutiendra cette motion.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je rassure tout le monde: le groupe A gauche toute! votera cette motion. Toutefois, à l'instar de notre collègue Buschbeck, nous tenons à dire que les propositions qui nous ont été faites en commission par le Conseil administratif ne sont franchement pas du tout adéquates. Elles ne nous conviennent pas.

Où sont les propositions de structures légères de sport que nous attendions? Nous pensons, par exemple, à des barres parallèles, à des panneaux de basket, à des petites installations pour grimper, et j'en passe! Car il en existe des dizaines et des dizaines.

Les structures massives qui nous ont été proposées par le Conseil administratif – je pense par exemple à ce golf ou à des jeux de ballon, avec un empiètement massif sur le domaine public – ne nous conviennent pas du tout. Ce n'est pas ce que nous attendions.

Et c'est la raison pour laquelle nous serons extrêmement attentifs par la suite aux propositions qui nous seront faites. Bon, nous voterons cette motion, mais, franchement, avec quelques cautèles dans notre tête.

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L). Je modérerai un tout petit peu les propos de ma préopinante M^{me} Sumi. Je pense qu'il faut revenir sur terre. Il ne s'agit pas de transformer la ville en un fitness géant, et là je rejoins le préopinant Vert, M. Buschbeck. Mais ce projet reste un bon projet qui vise à promouvoir l'exercice, le mouvement, lequel est quand même un vecteur important de santé pour toute la population.

Aussi je serai brève. Le groupe libéral soutiendra bien évidemment cette motion.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité (57 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre en place des équipements sportifs simples, réalisés sur le domaine public, accessibles librement, sept jours sur sept, à destination de toutes les catégories d'âge de la population dans chaque quartier de la ville, y compris de petits parcours santé.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Mathias Buschbeck, Olivier Fiumelli, Christian Zaugg, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Catherine Buchet-Harder, acceptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2009, intitulée: «Pour une Maison du vélo à Genève» (M-767)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- soutenir le projet d'une Maison du vélo dont le contenu doit être défini avec l'ensemble des partenaires;
- faire en sorte que ce projet favorise la réinsertion sociale;
- mettre en location, dans un délai raisonnable et selon des modalités à convenir avec l'Association Maison du vélo, des locaux pour la création d'une Maison du vélo en ville de Genève;
- étudier la possibilité d'affecter progressivement des surfaces de l'immeuble sis au boulevard James-Fazy 2/quai Turretini 1, actuellement vide, en concertation avec l'Association Maison du vélo.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité est chargé de prendre contact avec les représentants de l'Association Maison du vélo pour connaître leur projet en détail. Ensemble, ils évalueront la possibilité de développer un projet commun de promotion du vélo.

Les aspects visant à faciliter la réinsertion sociale seront pris en compte et le Conseil administratif peut déjà assurer le Conseil municipal que l'Association Maison du vélo propose plusieurs postes de travail pour des personnes en difficulté. Il s'assurera que cette démarche sera poursuivie.

En ce qui concerne l'attribution de locaux, soit en prêt, soit en location, le Conseil administratif fera son possible pour proposer un objet qui puisse répondre aux besoins de l'association dans des délais raisonnables.

L'immeuble sis au boulevard James-Fazy 2/quai Turretini 1 est spécifiquement demandé par les requérants, en raison de sa situation et de sa vacuité. Les services municipaux examineront cette possibilité avec attention.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

¹ Rapport, 2944.

M. Alain de Kalbermatten (DC). J'aurais préféré que M. Rémy Pagani soit là pour que je puisse lui poser une question...

Une voix. Il est là!

M. Alain de Kalbermatten. Ah, pardon! Il est en pleine discussion, mais il va revenir à sa place... Monsieur Pagani, la réponse à la motion «Pour une Maison du vélo à Genève» est à vrai dire intéressante et je suis convaincu que vous ferez le maximum pour qu'elle se réalise.

Vous vous souvenez que le Conseil municipal était vraiment fortement uni derrière cette motion. Le désir était réel de voir cette nouvelle institution en ville de Genève. Alors, je pose quand même une question: quel est l'état de vos relations avec l'Association Maison du vélo? Où en êtes-vous au niveau de l'avancement du projet? Je vous rappelle que le Conseil municipal veut absolument cette Maison du vélo.

S'il y avait possibilité de répondre à cette question, ce serait fantastique! Sinon, la réponse écrite est très intéressante et encourageante, mais allons plus loin! Maintenant, nous voulons du concret et pas seulement des paroles. Je vous remercie infiniment.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). J'ai deux remarques et deux questions à propos de la réponse du Conseil administratif à cette motion «Pour une Maison du vélo à Genève». La première remarque, c'est que cette réponse mentionne effectivement le lieu prévu par les requérants, lieu qu'ils ont repéré et souhaité. La seconde remarque concerne la dernière phrase: «Les services municipaux examineront cette possibilité avec attention.» Très bien.

Ensuite, il y a les deux questions. Il semblerait que le lieu annoncé par les requérants et que les services municipaux examinent avec attention soit aujourd'hui attribué à la Délégation de la petite enfance pour une future institution de la petite enfance. Est-ce vrai ou non?

Ma question numéro deux est la suivante. Dès lors qu'il est expressément mentionné dans la réponse que le Conseil administratif fera son possible pour trouver un lieu qui réponde aux besoins de l'association dans les délais raisonnables, où en est le Conseil administratif?

Cette réponse du Conseil administratif soulève un certain nombre de questions.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de ces questions tout à fait pertinentes. Je réponds à la place de M^{me} la maire, qui est en charge de la recherche des locaux. La position du Conseil administratif est très claire: oui, nous voulons soutenir la Maison du vélo! Oui, nous essayons de trouver un local qui corresponde au potentiel financier de cette association pour qu'elle ne se retrouve pas dans une situation complètement déséquilibrée du point de vue budgétaire! Nous sommes en recherche de locaux.

Non, le lieu cité dans cette réponse, en dessous de l'Hôtel des Tourelles, au boulevard James-Fazy 2/quai Turrettini 1, ne sera pas attribué à la Maison de la famille, puisqu'un autre lieu est peut-être destiné à cette institution. Pour l'instant, il faut à mon avis que les personnes de la Maison du vélo s'adressent directement à M^{me} Salerno, qui, je le sais, est à la recherche d'un commerce ou d'une association sans but lucratif qui aurait, bien évidemment, les moyens de louer ce local. Je vous le rappelle, nous avons investi passablement d'argent pour la remise à niveau de ce lieu.

La présidente. Je vous propose d'interrompre nos travaux et de prendre la pause repas. Je vous souhaite un excellent appétit. Nous nous retrouvons à 20 h 30 pour poursuivre sur ces réponses. Les commissaires à l'aménagement, n'oubliez pas de vous rendre à la salle Nicolas-Bogueret!

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	98
2. Communications du bureau du Conseil municipal	99
3. Questions orales	99
4.a) Proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève (PR-787)	101
4.b) Proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif à la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève (PR-792)	108
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-511 de 352 340 francs destiné aux travaux de rénovation des deux dépendances de la villa La Grange situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-719 A). Troisième débat	148
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 11 mars 2009 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguët, M ^{mes} Annina Pfund, Mary Pallante, Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Véronique Paris et Silvia Machado, renvoyée en commission le 31 mars 2009, intitulée: «Garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs pour «U.ZN l'Usine a 20 ans» (M-854 A)	149
7. Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner la motion du 28 avril 2008 de M ^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Mary Pallante, MM. Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Thierry Piguët, Patrick Baud-Lavigne, Christophe Buemi et	

Gérard Deshusses, renvoyée en commission le 26 novembre 2008, intitulée: «Promotion du sport et de l'activité physique tous âges par des équipements sportifs de proximité» (M-796 A)	156
8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Mathias Buschbeck, Olivier Fiumelli, Christian Zaugg, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Catherine Buchet-Harder, acceptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2009, intitulée: «Pour une Maison du vélo à Genève».	173
9. Propositions des conseillers municipaux	175
10. Interpellations	175
11. Questions écrites	176

La mémorialiste:
Marguerite Conus